

Nombre de membres émus au Bureau : 53	Membres en fonction : 53	Membres présents : 51	Absent(s) excusé(s) : 2	Absent(s) : 0	Pouvoir(s) : 0
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 1 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 7 décembre 2020,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Marjorie MAFFERT-PELLAT

Point n°2020-12-07-BD-14 :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Metz Métropole - Exercice 2019.

Rapporteur : Monsieur Bruno VALDEVIT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service,

VU le rapport présenté par Monsieur le Président de Metz Métropole portant sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 3 décembre 2020,

CONSIDÉRANT la compétence de Metz Métropole en matière d'eau potable,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Metz Métropole.

Pour extrait conforme
Metz, le 8 décembre 2020
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



Résumé de l'acte

057-200039865-20201207-2020-12-DB14-DE

Numéro de l'acte : 2020-12-DB14
Date de décision : lundi 7 décembre 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Metz Métropole - Exercice 2019
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 10/12/2020
Numéro AR : 057-200039865-20201207-2020-12-DB14-DE
Document principal : 99_DE-14.pdf

Historique :

09/12/20 09:36	En cours de création	
09/12/20 09:36	En préparation	Catherine DELLES
10/12/20 09:48	Reçu	Catherine DELLES
10/12/20 09:48	En cours de transmission	
10/12/20 09:49	Transmis en Préfecture	
10/12/20 09:51	Accusé de réception reçu	



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable Exercice 2019

Extrait de l'article D2224-1 du Code général des collectivités territoriales:

" Le maire présente au conseil municipal, ou le président du groupement de collectivités présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable..."

Sommaire

1.	Caractérisation de la compétence eau potable sur Metz Métropole	3
1.1	Présentation du territoire desservi	3
1.2	Mode de gestion du service	3
1.2.1	Gouvernance	3
1.2.2	Exploitation du service	4
2.	Périmètre de Metz Métropole concerné par le présent RPQS	4
2.1	Estimation de la population desservie (D101.1) et nombre d'abonnés	4
2.2	Volumes annuels	5
2.3	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	5
3.	Tarification de l'eau et recettes du service	5
3.1	Facture d'eau type (D102.0)	5
3.2	Recettes	5
4.	Indicateurs de performance	6
4.1	Qualité de l'eau	6
4.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	6
4.3	Indicateurs de performance du réseau	6
4.3.1	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	6
4.3.2	Indices linéaires	6
4.3.3	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	6
4.4	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	6
5.	Financement des investissements	6
5.1	Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice comptable	6
5.1.1	Secteur Rozérieulles et Marieulles	7
5.1.2	Sur le secteur Metz Métropole du SESEM	7
5.2	Branchements en plomb	7
5.3	État de la dette du service	7
5.4	Amortissements réalisés par la collectivité:	7
5.5	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service :	8
5.6	Programme de travaux	8
6.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	8
7.	Éléments marquants de l'année 2019	8

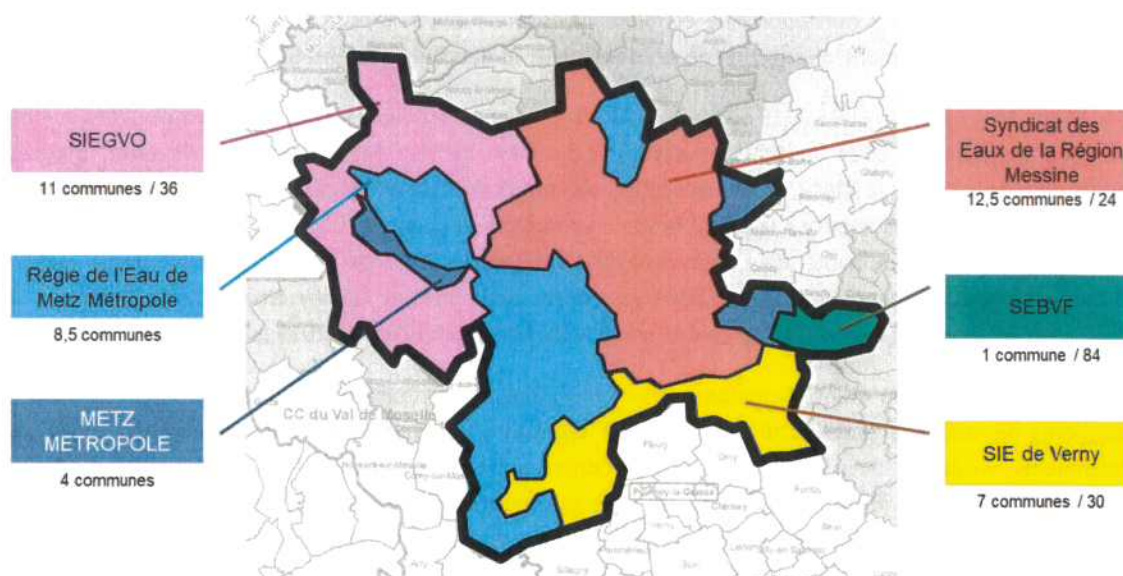
1. Caractérisation de la compétence eau potable sur Metz Métropole

1.1 Présentation du territoire desservi

Depuis sa transformation en métropole au 1^{er} janvier 2018, Metz Métropole exerce la compétence eau potable en lieu et place de ses communes membres. Dans un souci de continuité des services gestionnaires d'eau potable existants et d'harmonisation progressive du territoire pour la compétence eau potable, Metz Métropole s'est substituée aux communes dans leurs représentations dans les syndicats, a créé la Régie de l'Eau de Metz Métropole et a participé à la création du Syndicat des Eaux de la Région Messine.

Avant la prise de compétence, le territoire de Metz Métropole était constitué de 10 modes différents de gestion de la compétence eau potable. A l'issue de l'année 2019, il n'en comportait plus que 6 :

- Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO)
- Le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM)
- Le Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBVF)
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Verny (SIE Verny)
- La Régie de l'Eau de Metz Métropole
- Metz Métropole



Structures eau potable à fin 2019

1.2 Mode de gestion du service

1.2.1 Gouvernance

Pour les structures syndicales existantes comme le SIEGVO, le SEBVF et le SIE de Verny, la substitution des communes par Metz Métropole a eu pour effet de transformer les syndicats intercommunaux en syndicats mixtes. Créé en 2018 par deux EPCI et une commune (Rives de Moselle, Metz Métropole et Sanry-Les-Vigy), le SERM a été créé directement en syndicat mixte.

La Régie de l'Eau de Metz Métropole est une régie autonome et personnalisée, créée par Metz Métropole. Sa gouvernance est constituée d'un Conseil d'Administration, d'un Président et d'un Directeur, comme la Régie HAGANIS pour l'assainissement.

Enfin Metz Métropole gère la compétence eau potable pour les communes qui la concerne sous un budget annexe au budget général.

1.2.2 Exploitation du service

L'exploitation du service de l'eau potable est soit publique, c'est le cas pour le SIEGVO, la Régie de l'Eau de Metz Métropole et le SEBVF, soit privée par le biais de délégations de service public pour le SERM, le SIE de Verny et Metz Métropole.

Les délégations de service public sont constituées de 4 contrats d'affermage différents, tous signés avec VEOLIA (Mosellane des Eaux).

Pour Metz Métropole, les deux contrats d'affermage en cours en 2019 sont:

- Contrat d'affermage pour la commune de Marieulles: du 26/03/2013 au 25/03/2019
- Contrat d'affermage pour la commune de Rozérieulles: du 01/07/2009 au 30/06/2021

A l'issue des contrats d'affermage, le territoire des communes rejoindra le service d'exploitation de la Régie de l'Eau de Metz Métropole.

2. Périmètre de Metz Métropole concerné par le présent RPQS

Chaque structure compétente en eau potable produit son RPQS pour le territoire qui la concerne. Ainsi, chaque syndicat et la Régie de l'Eau de Metz Métropole ont produit leur RPQS 2019. Ces documents seront présentés aux élus des assemblées métropolitaine et municipales. Néanmoins la crise sanitaire liée au coronavirus a retardé exceptionnellement la rédaction de ces documents et donc leur présentation.

Pour Metz Métropole, le RPQS 2019 concerne les communes de Rozérieulles et Marieulles auxquelles viennent s'ajouter les données 2019 du Syndicat des Eaux du Sillon de l'Est Messin (SESEM). En effet, malgré la dissolution du syndicat le 31/12/2019, l'obligation réglementaire liée à l'article D2224-1 du Code général des collectivités territoriales relative à la présentation d'un rapport sur le prix et la qualité du service perdure. Metz Métropole et la Communauté de Communes du Haut-Chemin Pays de Pange (CCHCPP) ayant repris la compétence eau potable du SESEM en 2020 (à savoir les communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy pour Metz Métropole), c'est aux EPCI repreneurs de présenter les chiffres clés 2019 du SESEM.

Les données du SESEM étant disponibles pour l'ensemble du territoire du syndicat, **la répartition de ces dernières ne sont pas toujours disponibles pour les seules communes qui concernent Metz Métropole.** Néanmoins, en accord avec la Communauté de Communes du Haut-Chemin Pays de Pange et sur la base moyenne des volumes distribués annuels, les trois communes de Metz Métropole de l'ex-SESEM que sont Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy, représentent 40% du territoire complet du syndicat des eaux. Lors de la dissolution de ce dernier et de la répartition de l'actif et du passif entre les deux EPCI repreneurs, la répartition a été de 40% pour Metz Métropole et 60% pour la CCHCPP.

2.1 Estimation de la population desservie (D101.1) et nombre d'abonnés

	Marieulles	Rozérieulles	SESEM
Habitants	705	1 420	9 392
Abonnés	304	513	3 937

2.2 Volumes annuels

	Marieulles	Rozérieulles	SESEM
Volume prélevé au milieu naturel (m ³ annuel)	0	32 209	0
Besoin des usines (m ³ annuel)	0	0	0
Volume produit (m ³ annuel)	0	32 209	0
Volume acheté en gros (m ³ annuel)	8 107	85 500	635 715
Volume mis en distribution (m ³ annuel)	8 107	117 709	635715
Volume comptabilisé (m ³ annuel)	16 271	63 764	562 167
Volume estimé non-compté (m ³ annuel)	422	6 992	7 189
Volume consommé autorisé (m ³ annuel)	16 693	70 756	569356
Volume vendu en gros (m ³ annuel)	0	0	0
Volume facturé (m ³ annuel)	16 271	62 699	538 670

2.3 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

	Marieulles	Rozérieulles	SESEM
Longueur réseau canalisation (km)	7	10,7	127,8
Longueur réseau branchement (km)	3	5	37,3

3. Tarification de l'eau et recettes du service

Facture Eau et Assainissement pour 120 m ³		REMM 01/01/2019	Marieulles 01/01/2019	Rozérieulles 01/01/2019	SERM 01/01/2019	SIEGVO 01/01/2019	SEBVF 01/01/2019	SMIEV 01/01/2019	SESEM 01/01/2019
Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Total	Prix unitaire Total	Prix unitaire Total	Prix unitaire Total	Prix unitaire Total	Prix unitaire Total	Prix unitaire Total	Prix unitaire Total
Abonnement compteur DN15 (€/an)	1	11,42 11,42	46,04 46,04	34,12 34,12	20,52 20,52	17,24 17,24	62,9 62,90	47,92 47,92	50,8 50,80
Part eau potable/dégâtatoire (€/m ³ HT)	120	0,9734 116,81	0,6667 80,00	1,4161 169,93	0,9927 119,12	0,9544 114,53	1,14 136,80	1,0681 128,17	1,1009 132,11
Part eau potable surtaxe (€/m ³ HT)	120	0 0,00	0,30 36,00	0,2058 24,70	0,1298 15,57	0 0,00	0 0,00	0,4101 49,21	0,35 42,00
Frais divers, coût facturation, etc... (€/an)	1	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	4,3 4,30	0 0,00
Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Total	Prix unitaire Total	Prix unitaire Total	Prix unitaire Total	Prix unitaire Total	Prix unitaire Total	Prix unitaire Total	Prix unitaire Total
Part HAGANIS (€/m ³ HT)	120	1,24 148,80	1,24 148,80	1,24 148,80	1,24 148,80	1,24 148,80	1,24 148,80	1,24 148,80	1,24 148,80
Organismes publics	Quantité	Prix unitaire Total	Prix unitaire Total	Prix unitaire Total	Prix unitaire Total	Prix unitaire Total	Prix unitaire Total	Prix unitaire Total	Prix unitaire Total
Préservation ressource - taxe AERM	120	0,0648 7,78	0,0504 6,05	0,1299 15,59	0,052 6,24	0,0725 8,69	0,08 9,60	0,0686 8,23	0,054 6,48
Lutte contre la pollution - taxe AERM	120	0,35 42,00	0,35 42,00	0,35 42,00	0,35 42,00	0,35 42,00	0,35 42,00	0,35 42,00	0,35 42,00
Taxe VNF	120	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0,0004 0,05	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
Modernisation des réseaux - taxe AERM	120	0,233 27,96	0,233 27,96	0,233 27,96	0,233 27,96	0,233 27,96	0,233 27,96	0,233 27,96	0,233 27,96
Total € HT:		354,77	386,85	463,09	380,26	359,22	428,06	456,60	450,15
Total € TTC:		382,23	416,09	496,52	409,13	386,93	459,56	489,66	482,86
Prix de la facture "type 120 m ³ " en €TTC/m ³ :		3,19	3,47	4,14	3,41	3,22	3,83	4,08	4,02

3.1 Facture d'eau type (D102.0)

Pour des raisons d'affichage les prix unitaires comportent 4 décimales maximum et 2 pour les totaux. Les prix sont extraits des rapports annuels 2019 de chaque entité, pour une facture au 1^{er} janvier 2019.

3.2 Recettes

Suite au transfert de la compétence eau potable des communes vers Metz Métropole, l'EPCI perçoit en recette les surtaxes dites "communales" sauf pour les communes déjà adhérentes à un syndicat des eaux existant ou à la Régie de l'Eau de Metz Métropole.

Les recettes 2019 concernent donc les surtaxes de Rozérieulles et Marieulles et se montent à 14 212 €.

4. Indicateurs de performance

4.1 Qualité de l'eau

	Marieulles	Rozérieulles	SESEM
P102.1 Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	100%	100%	100%
P101.1 Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	100%	100%	100%

4.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux pour les communes gérées par Metz Métropole en 2019 est de 80.

A titre d'information, le même indice est à hauteur de 85 pour les communes du SESEM en 2019.

4.3 Indicateurs de performance du réseau

4.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

	Marieulles	Rozérieulles	SESEM
Rendement (%)	96,0*	60,11	89,6

*: rendement 2018. Marieulles ayant été transférée à la Régie de l'Eau de Metz Métropole le 26 mars 2019, les volumes du début d'année n'ont pu être exploités sur l'année entière pour le calcul d'un rendement significatif

4.3.2 Indices linéaires

	Marieulles	Rozérieulles	SESEM
Indice linéaire de perte P106.3 (m ³ /j/km)	0,53*	12,03	1,42
Indice linéaire des volumes non-comptés P105.3 (m ³ /j/km)	1,36*	13,82	1,58
Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km)	6,28	18,12	12,21

*: indices linéaires 2018. Marieulles ayant été transférée à la Régie de l'Eau de Metz Métropole le 26 mars 2019, les volumes du début d'année n'ont pu être exploités sur l'année entière pour le calcul des indices linéaires

4.3.3 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

	Marieulles	Rozérieulles	SESEM
Taux moyen de renouvellement des réseaux (%)	0,0	1,02	0,51

4.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

	Marieulles	Rozérieulles	SESEM
Indice d'avancement de la protection des ressources (%)	73	60	87

5. Financement des investissements

5.1 Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice comptable

5.1.1 Secteur Rozérieulles et Marieulles

Montant engagé par Metz Métropole : 262 081 € TTC pour des travaux de renouvellement des réseaux et branchements des chemins de Nô et Banauvignes à Rozérieulles.

Montant financé par des tiers:

- Renouvellement d'un regard de comptage d'eau potable au 15 rue du Pré Lemoine à Rozérieulles
- Branchement neufs suivants sur Rozérieulles:

Adresse	Nature	Nb	Diamètre	Linéaire	Matériaux
Rue Jean Buger	Branchement Neuf	1	25	6 ml	PEHD
5 rue Pasteur	Branchement Neuf	1	25	5 ml	PEHD

5.1.2 Sur le secteur Metz Métropole du SESEM

Les travaux financés par le gestionnaire du réseau dans le cadre de ses engagements contractuels sont:

Rue	Nature des travaux	Nb	Diam. (mm)	Lg (ml)	Nature
Ars Laquenexy - 41 Parc de la Baronne	Renouvellement Branchement	1	25	16	PEHD
Ars Laquenexy - 5 Route d'Aubigny	Renouvellement Branchement	1	25	12	PEHD
Ars Laquenexy - 8 Rue de la Vieille Croix	Renouvellement Branchement	1	25	22	PEHD
Nouilly - 15 Rue de Servigny	Renouvellement Branchement	1	32	4	PEHD
Noisseville - 8 Les Pinots Mélés	Renouvellement Branchement	1	25	12	PEHD
Ars Laquenexy - 8 Rue Louis Godfrin	Renouvellement Regard Compteur	1	15	/	/

Installations électromécaniques	Opération réalisée dans l'exercice
STATION DE REPRISE DE LAUVALLIERES	
POMPE HORIZONTALE DE 40 M3/H A 220 M	Renouvellement

Les travaux financés par des tiers sont:

Adresse	Nature	Nb	Diamètre	Linéaire	Matériaux
Nouilly - 15 Rue de Servigny	Branchement neuf	1	32	4	PEHD
Ars Laquenexy - Rue du Jardin d'Ecosse	Branchement neuf	1	32	15	PEHD
Ars Laquenexy - Rue Royal Canadian Air Force	Branchement neuf	1	80	13	FONTE
Ars Laquenexy - Rue Royal Canadian Air Force	Branchement neuf	1	50	13	PEHD

5.2 Branchements en plomb

Pas de branchement plomb sur les communes de Rozérieulles, Marieulles et sur le SESEM.

5.3 État de la dette du service

Prêt contracté fin 2017 pour 350 000€ sur 25 ans, mise à disposition le 17/01/2018, 1^{ère} échéance 1^{er} mai 2018 (pour Rozérieulles).

5.4 Amortissements réalisés par la collectivité:

Un montant de 11 869.69 € a été mandaté au titre des amortissements pour l'année 2019 (part de Rozérieulles).

5.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service :

- Renouvellement de canalisation : un programme pluriannuel a été transmis à la commune par le délégataire, les études pour le renouvellement des réseaux chemins de Nô et Banauvignes ont commencé en 2018 avec des travaux terminés en 2019,
- Renouvellement de la canalisation en polyéthylène DN 50 située au 25 rue de Paris devient une priorité sur laquelle 12 fuites ont été détectées et réparées sur les 4 dernières années (travaux en réalisation en 2020),
- La réfection du génie civil du réservoir intermédiaire serait nécessaire,
- Mise en place de compteur de sectorisation pour améliorer la recherche de fuites sur le service et atteindre les exigences du Grenelle 2 en termes de rendement de réseau,
- Une étude a été menée sur la commune pour des travaux de renouvellement de canalisation, dans le cadre de l'aménagement qualitatif de la Place Cadet à la rue Jean Burger au niveau de l'Eglise,

5.6 Programme de travaux

Dans la suite des travaux réalisés en 2018 par la collectivité, pour réduire les fuites du réseau d'eau et en complément des travaux des chemins de Nô et Banauvignes, un renouvellement des conduites et branchements des rues de Covémont, Bordurupt et de l'Ecole centrale serait à prévoir.

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0) :
Aucune sur 2019 (tout secteur).

7. Eléments marquants de l'année 2019

- La fin de la délégation de service de la commune de Marieulles avec VEOLIA-Mosellane des Eaux. La commune est passée en gestion sous la Régie de l'Eau de Metz Métropole le 26 mars 2019,
- Renouvellement du contrat d'affermage du SERM (fin de l'ancien contrat au 30/06/2019 et début du nouveau contrat au 1^{er} juillet 2019 pour une durée de 10 ans),
- Un rendement en baisse pour Rozérieulles, passant de 84,1% en 2017 à 60,1 % en 2019 du fait essentiellement de l'augmentation du nombre de fuites. Celui-ci reste à nouveau en dessous des exigences du Grenelle 2 et la vétusté de certaines canalisations peuvent impacter le rendement de réseau à chaque casse. Les premiers travaux de renouvellement des chemins de Nô et Banauvignes semblent avoir porté leurs fruits avec une hausse du rendement attendue en 2020, en intégrant les travaux rue de Paris,
- Un plan d'action visant à réduire les pertes d'eau en réseau a été remis à la Collectivité. Celui-ci porte sur :
 - l'amélioration de la connaissance du réseau (mise à jour des plans, comptage des volumes, matériaux et date de pose des réseaux, ...),
 - un diagnostic du réseau en identifiant les secteurs les plus fuyards,
 - la mise en place d'un plan d'actions de réduction des pertes, sur base de l'historique des fuites réparées et de la définition d'un programme de travaux,
- Ces actions visent notamment à limiter le risque d'un doublement de la redevance prélèvement par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- Les sources de Rozérieulles ont été productives en 2019 : supérieures à l'année 2018, qui était elle-même le double par rapport à 2017.

- 7 fuites ont été localisées et réparées cette année par le délégataire sur le territoire du SESEM (côté Metz Métropole) 1 sur la commune de Marieulles et 21 sur Rozérieulles,
- 100 % de conformités microbiologique et physico-chimique sur les analyses officielles de l'année 2019 : ce résultat montre la bonne qualité sanitaire de l'eau distribuée,
- Amiante : un diagnostic des installations doit être réalisé par l'EPCI, conformément à la législation.

ANNEXES

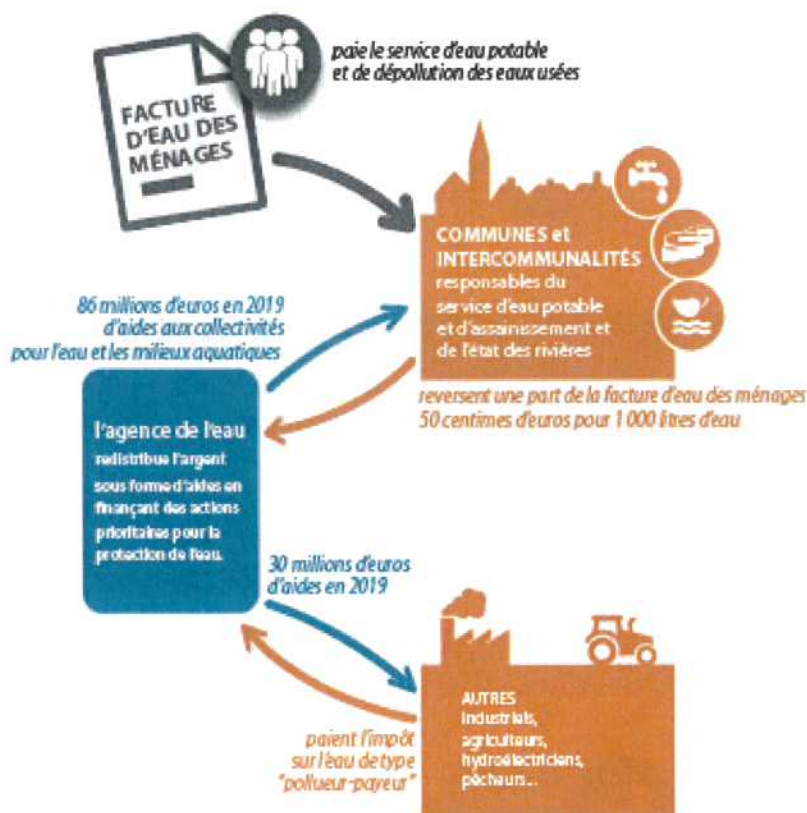
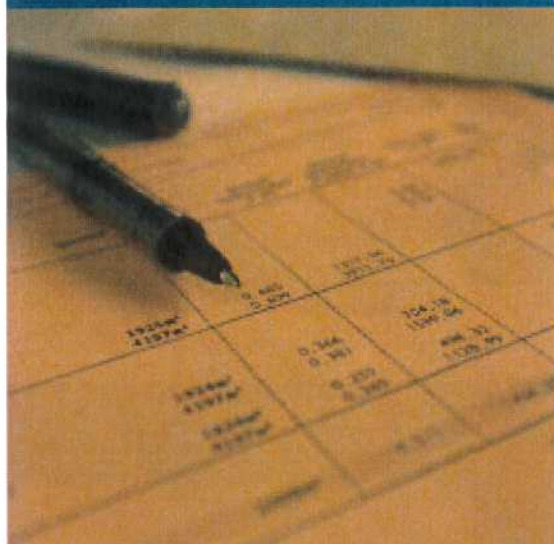
NOTE D'INFORMATION

Report annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition avril 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 154 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100€) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100€ d'aides en 2019) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectifs et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques sous climat changeant.

EN 2019...



DES APPELS À PROJETS POUR MOBILISER

Proposés depuis quelques années par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, les appels à projets s'imposent comme une nouvelle forme d'interventions. En ligne de mire, l'innovation des territoires, l'expérimentation de futures modalités d'aides ou la mise en lumière de sujets prioritaires. C'est également le souhait de renforcer des partenariats autour de savoir-faire pour faire converger des enjeux environnementaux et de développement des territoires.

2019 aura vu la poursuite et le lancement de nouveaux appels à projets : trames vertes et bleues, renouvellement des réseaux d'eau potable, filières agricoles à bas niveau d'impact pour les ressources en eau, reconversion de friches industrielles, réduction/suppression de substances toxiques...

Un concours inédit "eau et quartiers prioritaires de la ville" a été lancé. Il vise à démultiplier de nouvelles formes d'aménagement conciliant développement de la nature, désimperméabilisation, infiltration des eaux pluviales, reconquête de la biodiversité... pour faciliter la résilience des quartiers.

UN ÉTAT DES LIEUX POUR ÉLABORER LE SDAGE 2022-2027

L'état des lieux constitue un point de départ en posant un diagnostic sur le bassin. Il permet d'identifier et de cibler les actions à mener dans un seul but : restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les rivières, les lacs, les eaux souterraines sont tous concernés.



Après l'adoption de cet état des lieux, le comité de bassin élabore maintenant le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 et son programme de mesures associé.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.



le bassin Rhin-Meuse

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00

agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité

de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr



Production : AELB/DIC / AEPMA - avril 2010
Credits : photo : agence de l'eau Rhin-Meuse - B&Bphoto

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau
s'engagent pour
améliorer la culture
générale de l'eau.**

**Rendez-vous sur
enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux



LES
AGENCES
DE L'EAU

EN
IMMERSION

L'eau a quelque chose à vous dire...



Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public
de l'eau potable
du SYNDICAT DES EAUX
DE LA REGION MESSINE

Exercice 2019

PREAMBULE

Jusqu'au 31 décembre 2017, la ville de Metz assurait la production et la distribution de l'eau potable sur une partie des communes de Metz Métropole, de la Communauté de communes de Rives de Moselle et une commune de la Communauté de communes du Haut Chemin Pays de Pange.

Le 1^{er} janvier 2018, la compétence eau potable a été transférée à ces intercommunalités dans le cadre de la loi NOTRe. À cette même date, le Syndicat des Eaux de la Région Messine(SERM), au sein duquel siègent des représentants de ces trois intercommunalités, a été créé pour assurer la gestion de cette compétence.

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le **Syndicat des Eaux de la Région Messine** dessert en totalité ou partiellement les communes suivantes : Argancy, Ay Sur Moselle, Charly Oradour, Chieulles, Ennery, Faily, Fiévy, Hagondange, Hauconcourt, Jury, Le Ban Saint Martin, Longeville Les Metz, Lorry Les Metz, Maizières Lès Metz, Malroy, Metz, Mey, Montigny Les Metz, Moulins Lès Metz, Norroy Le Veneur, Peltre, Plappeville, Saint Julien Les Metz, Sanry Les Vigy, Scy-Chazelles, Trémery, Vantoux, Vany, Woippy.

1.2. Mode de gestion du service

Historique

La Ville de Metz a confié la gestion de son service public d'eau potable à la Société Mosellane des Eaux par contrat de Délégation de Service Public en date du 23 juin 2003 pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} juillet 2003.

La Ville d'Hagondange a confié la gestion de son service public d'eau potable à la Société Mosellane des Eaux par contrat de Délégation de Service Public en date du 4 décembre 2006 pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2007.

Le 1^{er} janvier 2018 le SERM a repris ces deux contrats qui arrivaient à échéance le 30 juin 2019 après prolongation de 1 an pour le premier contrat et de 6 mois pour le deuxième.

Le 1^{er} juillet 2019, le nouveau contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du service de l'eau conclut avec la Société Mosellane des Eaux est entré en vigueur pour une durée de 10 ans. Il englobe le territoire auparavant exploité par les deux contrats de DSP.

1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

Nombre total d'habitants desservis: **199 687** habitants

1.4. Nombre d'abonnés

Nombre total d'abonnés : **39 535**

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

	2018	2019	N/N-1
Volume total prélevé (m³)	19 585 615	19 957 471	+ 1,9 %
BARRAGE ARNAVILLE	11 352 664	11 822 086	+ 4,1 %
SOU SOURCES DE GORZE	2 246 697	2 349 957	+ 4,6 %
UPC MOULINS LES METZ (*)	189 921	272 710	+ 43,6%
UPC SAINT ELOY	2 329 283	2 280 282	- 2,1%
UPC USINE HAUCONCOURT	2 104 398	1 918 249	- 8,8 %
UPC USINE SUD	1 362 652	1 314 187	- 3,6 %

* Volume prélevé dans le Canal de Jouy, afin d'effectuer les mitigeages nécessaires au maintien de la norme de qualité lors des épisodes de non-conformité en Nitrates.



Usine de traitement de Moulins les Metz



Pomperie de Hauconcourt



Barrage d'Arnaville

1.5.2. Achats d'eaux brutes

	2018	2019	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m³)	31 190	42 501	+36,3 %
EST-THONVILLOIS - (SI)	2 533	2 243	-11,4 %
SIEGVO	28 657	40 258	+40,5 %

1.6 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019

	2018	2019	N/N-1
Volume prélevé (m³)	19 585 615	19 957 471	+ 1,9 %
Besoin des usines	823 294	773 730	-6,0%
Volume produit (m³)	18 762 321	19 183 741	+ 2,2 %
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	31 190	42 501	+36,3 %
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	4 288 796	4 081 398	-4,8%
Volume d'eau vendu aux abonnés du service	10 977 929	11 293 245	+2,9 %
<i>dont domestique ou assimilé</i>	9 483 765	9 869 533	+ 4,1 %
<i>dont autres que domestiques</i>	1 494 164	1 423 712	-4.7%
Total Volume d'eau vendu	15 266 725	15 374 643	+ 0,7%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Canalisations	2019
Longueur totale du réseau (km)	1 260
Longueur d'adduction (ml)	43 670
Longueur de distribution (ml)	1 216 011
<i>dont canalisations</i>	886 071
<i>dont branchements</i>	329 940

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

Le prix de l'eau au 1^{er} janvier 2019 était défini conformément aux termes des deux contrats de DSP pour l'exploitation du service des eaux et de leurs avenants respectifs. Ces deux contrats sont arrivés à échéance le 30 juin 2019.

À compter du 1^{er} juillet 2019 le tarif est défini en fonction du nouveau contrat de DSP conclu avec la Société Mosellane des eaux pour une durée de 10 ans.

Cette nouvelle tarification inclut une augmentation du prix de l'abonnement (de 20,52 €HT à 47,56 €HT) conjuguée à une baisse du tarif des consommations (0,99 à 0,49 €HT/m³) qui font diminuer le prix global de la part eau potable des factures.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

METZ						
Prix du service de l'eau potable						
	Volume	Prix Au 01/01/2020	Montant Au 01/01/2019	Montant Au 01/01/2020	N/N-1	
Part délégataire			139,64	106,52	-23,72%	
Abonnement			20,52	47,56	131,77%	
Consommation	120	0,4913	119,12	58,96	-50,50%	
Part communale			15,57	15,57	0,00%	
Consommation	120	0,1298	15,57	15,57	0,00%	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0544	6,24	6,53	4,65%	
Organismes publics			42,05	42,05	0,00%	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%	
Voies navigables de France	120	0,0004	0,05	0,05	0,00%	
Total € HT			203,50	170,67	-16,13%	
TVA			11,19	9,39	-16,09%	
Total TTC			214,69	180,06	-16,13%	
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			1,79	1,50	-16,20%	

Le prix TTC du m³, assainissement compris s'élève à 3,01 € au 1^{er} janvier 2020.

2.3. Recettes

Source : état détaillé des produits des rapports du délégataire

En 2019, les recettes liées à la facturation du service s'élèvent à 11 775 230 €. Les recettes de ventes d'eau à d'autres services publics s'élèvent à 2 514 491 €.

Le montant collecté puis reversé à l'Agence de l'eau est de 4 222 788 €.

Le montant de la surtaxe collectée puis reversée au SERM est de 1 567 840 €.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau

P101.1 Taux de conformité des prélèvements microbiologiques (contrôle sanitaire et surveillance de délégataire) : **100,0%**.

P102.1 Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques (contrôle sanitaire et surveillance de délégataire) : **99,6%**.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **100**.

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. *Rendement du réseau de distribution (P104.3) (objectif contractuel 83%)*

	2018	2019	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	85.4%	83,9%	-1,8%
Volume consommé autorisé année entière (m ³) A	11 763 492	12 049 148	+2,4%
Volume vendu à d'autres services (m ³) B	4 288 796	4 081 398	-4,8%
Volume produit (m ³) C	18 762 321	19 183 741	+2,2%
Volume acheté à d'autres services (m ³) D	31 190	42 501	+36,3%

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

	2017	2018	2019
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) (A-B)/(L/1000)/Nombre de jours dans l'année	11,28	10.28	10.82
Volume mis en distribution (m ³). A	14 607 545	14 504 715	15 144 844
Volume comptabilisé année entière (m ³). B	11 157 165	11 362 208	11 644 208
Longueur de canalisation de distribution (ml). . L	838 067	837 790	886 071

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

	2017	2018	2019
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j) (A-B)/(L/1000)/Nombre de jours dans l'année	9.89	8.96	9,57
Volume mis en distribution (m ³). A	14 607 545	14 504 715	15 144 844
Volume consommé année entière (m ³). B	11 581 794	11 763 492	12 049 148
Longueur de canalisation de distribution (ml) . . . L	838 067	837 790	886 071

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Le taux moyen annuel de renouvellement des réseaux a été de 0.42% en 2019.

Nb: le renouvellement contractuel effectué par l'exploitant est basé sur un montant financier cf. tableau 4.1 et 4.4 ci-après, le pourcentage ci-avant est calculé par rapport à la longueur totale des canalisations, ainsi cette proportion varie en fonction du diamètre des conduites remplacées.

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 87 %.

4. Les investissements

4.1. Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice comptable

Les dépenses d'investissements liées à l'ancien contrat sont d'un montant de 2 028 194 € en 2019. Un fonds de renouvellement est prévu par le nouveau contrat, la dotation annuelle 2019 est de 1 800 000 €, les dépenses liées à ce fonds en 2019 se déclinent de la manière suivante :

- Branchements : 287 765 €
- Canalisations : 1 006 085 €
- Equipement réseau : 107 157 €
- Compteurs : 213 114 €

Le montant total des chantiers 2019 s'élève à 1 614 121 €.

4.2. Branchements en plomb

Pas de branchement plomb sur le service des eaux.

4.3. État de la dette du service

Lors du transfert de la compétence eau potable de la ville de Hagondange à Rives de Moselle puis au SERM conformément aux directives de la Loi NOTRe, le SERM a repris les deux emprunts suivant contractés par Hagondange :

- Emprunt de 120 000 € avec échéance au 31 décembre 2021
- Emprunt de 600 000 € avec échéance au 30 septembre 2026

Au 31 décembre 2019, le capital restant dû s'élève à **336 949 €**

4.4. Programme contractuel de renouvellement effectué par l'exploitant:

Fin du contrat 2003 – 2019, période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019

- 2 227 ml de canalisations et 188 branchements renouvelés
- Montant contractuel annuel des travaux de renouvellement: 1 785 960,00 €
- Montant des travaux réellement effectués par le délégataire : 2 028 194,00 €

Nouveau contrat 2019 – 2029 période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019

- 2 024 ml de canalisations et 118 branchements renouvelés
- Montant contractuel annuel des travaux de renouvellement: 1 800 000,00 €
- Montant des travaux réellement effectués par le délégataire : 1 614 120,88 €

Totaux pour l'année 2019:

- 4 251 ml de canalisations et 306 branchements renouvelés
- Montant contractuel 3 585 960,00 €
- Montant réellement effectué : 3 642 314,88 €

4.5. Amortissements réalisés par le syndicat

Un montant de 1 730 000 € a été inscrit au budget au titre des amortissements pour l'année 2019 mais ce montant n'a pas été mandaté, les dotations aux amortissements devraient apparaitre à compter de 2020.

4.6. Présentation des opérations réalisées en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service :

- 1^{er} acompte sur la mise en place d'un dispositif de décantation lamellaire à l'usine de traitement de Moulins les Metz 1 669 539 €
- Rénovation des filtres à sable à l'usine de traitement de Moulins 244 800 €
- Renforcement du réseau d'eau potable rue de Lorry à Woippy 173 513 €

- Raccordements pour le dévoiement et le renouvellement de la canalisation DN 600 chemin de la haute Bévoie à Metz Grigy
46 651 €
- Raccordements pour extension du réseau d'eau potable rue des chenets à Longeville les Metz **19 191 €**
- Extension du réseau d'eau potable rue de Chesny à Peltre **57 566 €**

4.7. Programme pluriannuel de travaux

Dans le cadre du nouveau contrat de DSP, les travaux suivant ont été retenus pour les années à venir :

- Mise en œuvre d'une décantation lamellaire à l'usine de traitement de Moulins
- Sécurisation de la conduite principale d'alimentation de l'usine de Moulins
- Rénovation des filtres à sable à l'usine de Moulins

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0) :

En 2019, 28 créances ont été abandonnées pour un montant de 1 909 €.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0) est de 0,71 %.

6. Éléments marquant de l'année 2019

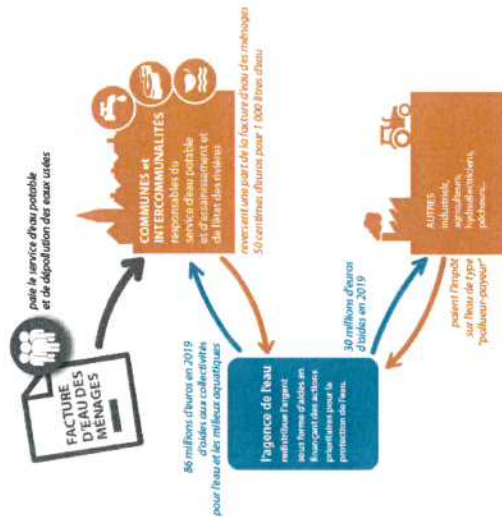
- Achèvement des deux contrats de DSP pour l'exploitation du réseau d'eau potable en cours depuis 2003 et démarrage du nouveau contrat à compter du 1^{er} juillet avec la Société Mosellane des Eaux, intégrant la gestion du réseau de la ville de Hagondange.
- Baisse du prix de l'eau pour les abonnés à compter de l'entrée en vigueur du nouveau contrat.
- Lancement des procédures administratives, demandes de subventions et des études d'exécution du chantier de traitement du COT par décantation lamellaire, retenu dans le cadre du nouveau contrat.
- Engagement du SERM dans différentes actions environnementales visant à limiter le taux de nitrates et de pesticides dans l'eau du Rupt de Mad, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin Meuse, les chambres d'agriculture, et le Parc Régional de Lorraine.

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
L'article L2284-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 (n° 13), impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement. Ce rapport est présenté au public dans les huit mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La maquette de ce document de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note détaillée chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Edition avril 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représentée en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

- Les autres composantes de la facture d'eau sont :
- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
 - la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
 - la contribution aux autres organismes publics (VNF)
 - la TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.serviceaerfrance.fr



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :



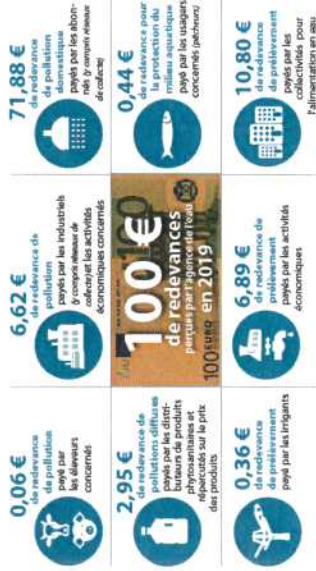
www.eau-rhin-meuse.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 154 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € - source : agence de l'eau Rhin-Meuse)



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source : agence de l'eau Rhin-Meuse



ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 1^{er} programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectifs et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques sous climat changeant.

EN 2019 **



DES APPELS À PROJETS POUR MOBILISER

Proposés depuis quelques années par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, les appels à projets s'imposent comme une nouvelle forme d'interventions. En ligne de mire, l'innovation des territoires, l'expérimentation de futures modalités d'aides ou la mise en lumière de sujets prioritaires. C'est également le souhait de renforcer des partenariats autour de savoir-faire pour faire converger des enjeux environnementaux et de développement des territoires.

2019 aura vu la poursuite et le lancement de nouveaux appels à projets : trames vertes et bleues, renouvellement des réseaux d'eau potable, filières agricoles à bas niveau d'impact pour les ressources en eau, reconversion de filières industrielles, réduction de substances toxiques...

Un concours inédit "eau et quartiers prioritaires de la ville" a été lancé. Il vise à développer de nouvelles formes d'aménagement conciliant développement de la nature, désimperméabilisation, infiltration des eaux pluviales, reconquête de la biodiversité... pour faciliter la résilience des quartiers.

UN ÉTAT DES LIEUX POUR ÉLABORER LE SDAGE 2022-2027



L'état des lieux constitue un point de départ en posant un diagnostic sur le bassin. Il permet d'identifier et de cibler les actions à mener dans un seul but : restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les rivières, les lacs, les eaux souterraines sont tous concernés.

Après l'adoption de cet état des lieux, le comité de bassin élabore maintenant le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et son programme de mesures associé.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.

Report annuel de l'agence de l'eau Rhin-Meuse sur le plan de l'eau et de l'environnement de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

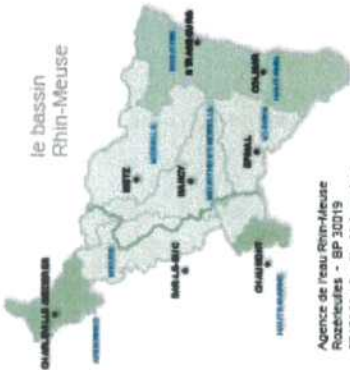
l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un territoire international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 22 000 km² (9% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 2 277 communes.



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rosenheim - BP 30019
57161 Moutiers-les-Bains Cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

ET SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



L'eau a quelque chose à vous dire...



LA REGIE DE L'EAU DE METZ METROPOLE



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

2019

Régie de l'eau de Metz Métropole
Accueil et site technique
152 Chemin de Blory
57950 Montigny-lès-Metz
03.72.60.60.40 - contact@regie-eau-mm.fr
www.regie-eau-mm.fr

Ce rapport d'activité retrace les faits marquants de l'année 2019. Il fait état des travaux et des améliorations techniques mis en œuvre afin de garantir une bonne qualité d'eau et une continuité de service auprès des abonnés. Le rapport annuel comprend également la publication des indicateurs de performance pour le prix et la qualité du service de l'eau.

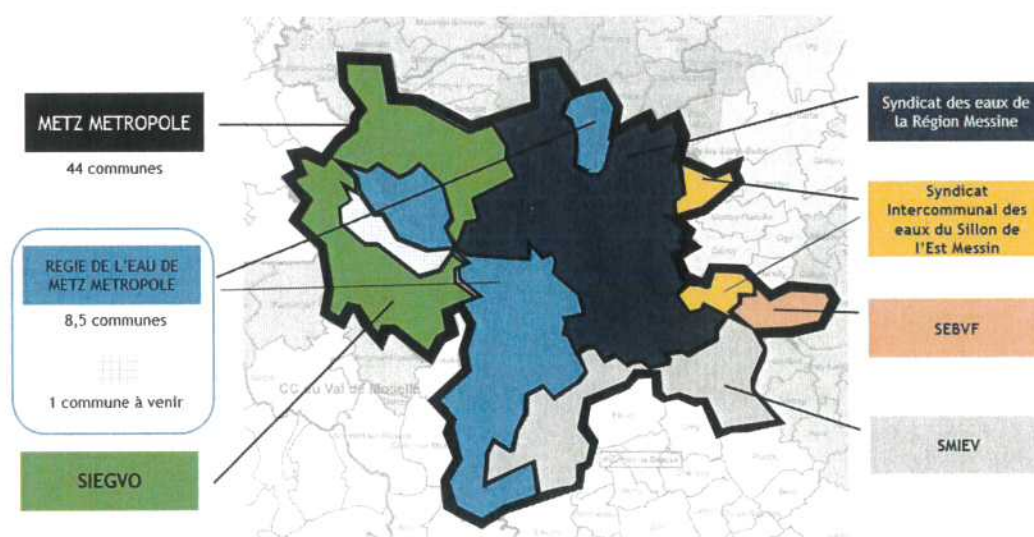
Préambule

L'année 2019 constitue la première année de plein exercice pour la Régie de l'eau de Metz Métropole : une année complète d'exercice budgétaire ; l'exploitation de la quasi-entièreté de son périmètre de distribution, avec l'intégration des communes de Féy et de Marieulles-Vezon ; la complétude des outils nécessaires à son activité d'ingénierie et d'entretien de son patrimoine,

En particulier, côté exploitation, malgré des départs de personnel qui n'ont pu être que partiellement remplacés, le rendement des différentes unités de distribution a pu être stabilisé voir légèrement amélioré. Ainsi, le rendement global du réseau exploité par la Régie s'établit à fin 2019 à 74 % contre un rendement 2018 estimé à 73,77 % à périmètre équivalent. La hausse de cet indicateur témoigne des moyens investis et de l'efficacité des équipes sur le terrain pour rechercher et réparer au plus vite la moindre fuite.

Par ailleurs, l'année 2019 a également vu la mise en œuvre des premiers investissements d'importance visant à assurer la pérennisation du patrimoine : réhabilitation du réservoir de Marly ; renouvellement de tronçons de réseaux, en accompagnement du programme de voirie de Metz Métropole ; renouvellement des groupes Haute Tension alimentant la station de production de Maison Rouge, chantier qui se terminera en 2020. Ces premiers chantiers sont précurseurs d'une étude stratégique, qui sera menée courant 2020, avec pour objectif de doter la Régie d'une feuille de route structurante et opérationnelle pour les 10 années à venir.

Enfin, l'année 2019, comme les précédentes, a été marquée par un étiage sévère et des contraintes sur l'ensemble des ressources exploitées par les gestionnaires de l'Eau Potable du Sillon Mosellan. Afin d'y apporter une réponse collective et responsable, Metz Métropole a organisé des Assises de l'Eau en décembre 2019. De nombreux échanges se poursuivront dans ce cadre en 2020 et dans les années futures, en vue de sécuriser l'ensemble des services d'eau et préserver durablement nos ressources.



Cartographie 2019

SOMMAIRE

1.	Présentation du territoire	4
2.	La tarification du service	7
3.	La production et le réseau d'eau potable.....	9
4.	La maintenance des installations et du réseau	10
5.	La qualité de l'eau	12
6.	Le financement des investissements	14
7.	Service de Montigny.....	17
8.	La Maxe.....	35
9.	Fey.....	42
10.	Marieulles-Vezon	50
11.	Glossaire	58
12.	Les annexes.....	62

1. Présentation du territoire

La Régie de l'eau de Metz Métropole assure la production et la distribution de l'eau potable pour les communes d'Augny, Châtel-Saint-Germain, La Maxe, Marly, Montigny-Lès-Metz, Moulins-Lès-Metz et Scy-Chazelles (zone basse). Les communes de Fey et Marieulles-Vezon ont rejoint la Régie de l'Eau de Metz Métropole au 1^{er} janvier 2019 pour Fey et au 26 mars 2019 pour Marieulles-Vezon. La commune de Rozerieulles sera intégrée à compter de 2021.

La Régie de l'eau de Metz Métropole assure l'exploitation de deux ressources en eau brute qui alimentent une grande partie de son périmètre de distribution :

- ◆ Le **captage de la vallée de Montvaux**, situé sur les communes de Châtel-Saint-Germain et Amanvillers, comprend :
 - 4 sources dites La Roche, Grand Chêne, Fond de Tonnerre et Trois Fontaines
 - 2 puits : Exhaure 1-2 à drains horizontaux et Exhaure 3 à barbacanes.
- ◆ Le **captage de Maison Rouge** à Moulins-Lès-Metz compte 15 puits en nappe alluviale de la Moselle, dont 12 à barbacanes et 3 à drains ; complétés par deux bassins d'infiltration pour la réalimentation depuis la Sablière.

A partir de ces deux points de prélèvements, la gestion des installations d'eau englobe deux unités de distribution sur une partie des communes du périmètre :

- ◆ Unité de distribution 1
Châtel-Saint-Germain, Scy-Chazelles (zone basse), Moulins-Lès-Metz (centre)
- ◆ Unité de distribution 2
Augny, Marly, Montigny-Lès-Metz, Moulins-Lès-Metz (quartier Saint-Pierre) et, à terme, Féy

La commune de Châtel-Saint-Germain et le quartier Moulins-Lès-Metz centre sont alimentés par le seul captage de la vallée de Montvaux. La commune d'Augny est alimentée uniquement par un puits de la station de pompage sur le site de Maison Rouge.

Les communes et quartiers des unités de distribution 1 et 2 sont desservis par les deux ressources principales du service. Le pourcentage de mélange des eaux varie selon les saisons :

- ◆ en période de hautes eaux, ce sont les sources de Montvaux qui assurent l'alimentation en eau du service ;
- ◆ à l'étiage, le pompage de la station de Maison Rouge compense la baisse de production des sources jusqu'au remplacement total si besoin. Le cas échéant, la nappe alluviale est réalimentée artificiellement par la Sablière, renforcée si nécessaire par le canal de Jouy (Voies Navigables de France), ou par un achat d'eau brute en provenance du Rupt de Mad (Syndicat des Eaux de la Région Messine, sous contrat de délégation de service public auprès de la Société Mosellane des Eaux).

Depuis 2018, la commune de La Maxe constitue une 3^{ème} unité de distribution du périmètre d'exploitation de la Régie, indépendante par la ressource des deux autres citées ci-dessus. Cette commune est alimentée à 100% par un achat d'eau en provenance du service des eaux du Syndicat des

Eaux de la Région Messine. Le point d'achat d'eau se situe à la sortie de l'usine de Saint Eloy, qui prélève l'eau de la nappe alluviale de la Moselle sur le champ captant nord du service.

La commune de Fey ne dispose pas de ressource d'eau potable en propre. Elle est alimentée par une double connexion : en principal, par un achat d'eau à la commune de Corny-sur-Moselle, et en secours par la Régie, via la commune d'Augny (unité de distribution 2). Ces sens de distribution ont vocation à s'inverser.

Il en va de même pour la commune de Marieulles-Vezon, qui est alimentée d'une part par la commune de Lorry-Mardigny et d'autre part par le Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny. Cette dernière commune constitue la 4^{ème} unité de distribution de la Régie.

Les unités de distribution 1 et 2 peuvent être alimentées en secours en eau traitée, depuis les installations :

- ◆ de la ville de Metz au travers de 3 interconnexions sur le réseau de la Régie ;
- ◆ du SIEGVO, par le branchement d'achat d'eau à Châtel-Saint-Germain.

Il n'existe pas de connexion de secours pour l'unité de distribution de La Maxe.

Les réservoirs permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement et apportent, par leur inertie, une sécurité en cas d'incident soit sur les conduites soit sur les stations de pompage et refoulement. Globalement, leur capacité de stockage permet une réserve d'eau correspondant à plus d'une journée de consommation.

En grande majorité de conception château d'eau sur tour, ils représentent une capacité totale de stockage de 11 270 m³ :

- Châtel 1 : 4 000 m³
- Châtel 2 : 400 m³
- Blory : 1 200 m³
- Haut-Rhèle : 1 200 m³
- Saint-Ladre : 750 m³
- Grange-le-Mercier : 1 500 m³
- Marly : 1 600 m³
- Augny : 300 m³
- Réservoir de Longeville, propriété de la Régie, aujourd'hui abandonné
- Fey : 150 m³
- Marieulles-Vezon : 170 m³

La commune de La Maxe ne dispose pas de réservoir de stockage. La distribution est assurée en direct à partir de l'usine de production de Saint Eloy, propriété du SERM.



Une des sources du captage de la Vallée de Montvaux



Conduite de refoulement Station R2



Bassin Sud de Maison Rouge



La Sablière



Exhaures n°1 et n°2



Exhaure n°3

2. La tarification du service

En tant qu'entité publique, la Régie de l'eau de Metz Métropole assure directement la gestion de l'ensemble de son service d'eau potable. A ce titre, il ne subsiste plus qu'une part publique, au bénéfice de la Régie, appliquée sur la consommation d'eau potable de l'abonné.

Le prix de l'eau est un tarif binôme, comportant un terme fixe en fonction du diamètre du compteur et un terme proportionnel à la consommation d'eau.

Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau doivent être présentés au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport, soit au 1^{er} janvier 2020.

Diamètre de compteur	Part fixe €HT/semestre
15 mm	5,71
20 mm	5,88
25 mm	11,06

Délibération n°53/2019 du 28/11/2019

Prix de l'eau	Part variable €HT/m ³
Consommation	0,97343

L'eau du robinet, à boire sans modération !

Un geste éco citoyen :

- # Ecologique, c'est zéro déchet d'emballage
- # Economique, c'est 100 fois moins cher que l'eau en bouteille
- # De qualité, elle est contrôlée toute l'année
- # Disponible, une eau fraîche à chaque instant



Mieux comprendre la facture d'eau

La facture d'eau établie par la Régie de l'eau de Metz Métropole est composée de trois éléments :

- La facturation au titre de l'eau potable
- La facturation au titre des eaux usées, dont la gestion relève de HAGANIS
- Les parts tiers : Agence de l'Eau et TVA. Le taux de TVA est réglementairement fixé à 5,5 % pour les services eau potable et 10% pour l'assainissement

La Régie est en charge de la facturation pour l'ensemble des parts.

La facture d'eau type est présentée pour 120 m³ d'eau consommés sur une année. Cette estimation représente la consommation moyenne d'un foyer de 4 personnes.

Les élus du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de Metz Métropole n'ont pas souhaité, pour l'année 2020, augmenter les tarifs appliqués à la consommation d'eau potable. Toutefois, une actualisation de ces tarifs a été votée afin de faire face à l'évolution annuelle normale du coût de nos charges d'exploitation. Ce nouveau barème a été adopté par délibération n°53/2019 en date du 28 novembre 2019.

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
1429	SPECIMEN	15 mm	31/01/2020					120
Consommation totale								120
Consommation facturée (m3)								120
Détail de votre facture		Prix en vigueur au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	
Production et distribution de l'eau		40% du prix de l'eau						
Abonnement compteur		Distribution d'eau potable	365 jours	11,40943	11,41	0,63 (5,50%)	12,04	
Consommation eau			120 m3	0,97343	116,81	6,42 (5,50%)	123,23	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)			120 m3	0,05480	7,78	0,43 (5,50%)	8,21	
Total					136,00	7,48	143,48	
Collecte et traitement des eaux usées		40% du prix de l'eau						
Consommation assainissement		Assainissement Haganis	120 m3	1,14000	136,80	13,68 (10,00%)	150,48	
Total					136,80	13,68	150,48	
Organismes publics		20% du prix de l'eau						
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Taxes et redevances	120 m3	0,35000	42,00	2,31 (5,50%)	44,31	
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)			120 m3	0,23300	27,96	2,80 (10,00%)	30,76	
Total					69,96	5,11	75,07	
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture		0,97 €	342,76	26,27	369,03
5,50%	178,00	9,79	Montant total à payer		Prix d'un m³ d'eau potable	342,76	26,27	369,03
10,00%	164,76	16,48						

POUR PLUS D'INFORMATIONS

La note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse concernant les redevances figurant sur la facture d'eau et la réalisation du programme d'interventions et d'aides est jointe au présent rapport.

3. La production et le réseau d'eau potable



Le réseau public de distribution d'eau potable apporte aux abonnés une eau à différents usages : alimentaire, sanitaire, industriel et occasionnellement pour la défense incendie.

Dans la plupart des réseaux de distribution, une forte proportion de l'eau se perd pendant le transport entre les stations de production ou le point d'achat et les points de consommation. Les bilans présentés (pages 17, 35, 42 et 50) donnent une idée globale de la performance de chaque réseau de distribution.

Les principales ressources de la Régie de l'eau de Metz Métropole proviennent de la vallée de Montvaux ainsi que du champ captant de Maison Rouge. Ces volumes prélevés, auxquels aucun traitement n'est appliqué en dehors de la chloration, donnent le volume produit.

Les volumes mis en distribution sont complétés des volumes achetés diminués des ventes en gros vers les services d'eau voisins.

Les volumes consommés se répartissent entre les volumes comptabilisés, relevés comme étant passés aux compteurs des abonnés, et les volumes non relevés estimés.

Les pertes correspondent essentiellement aux fuites mais également aux erreurs de comptage, au gaspillage, aux volumes détournés et éventuels volumes non comptés, mais connus et identifiés.

La différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés correspond aux fuites sur le réseau.

Un des enjeux de l'exploitation du service par la Régie de l'eau de Metz Métropole est de réduire au maximum ce volume de fuites, par une amélioration du comptage et une plus grande réactivité à la détection et à la réparation des fuites.

4. La maintenance des installations et du réseau

Les installations

Outre les opérations de maintenance électromécaniques, le suivi, l'entretien et le réglage habituels des équipements sont réalisés par les équipes de la Régie.

Le service de distribution réalise également des tournées qui se traduisent par un passage régulier de vérification de la bonne marche des installations :

- Vérification, étalonnage et entretien des analyseurs (chlore, turbidité, pH, température)
- Vérification des systèmes d'injection de chlore,
- Modification des taux de traitement, régulièrement adaptés à la qualité d'eau, afin d'assurer une désinfection efficace, sans goût ou odeur désagréable,
- Changement des bouteilles de chlore.

Les équipes concernées assurent également les analyses d'autocontrôle en production. Les paramètres physicochimiques complémentaires aux données des analyseurs sont suivis : nitrates, magnésium, ammonium, fer, chlorures, conductivité. Les prélèvements sont analysés dans le laboratoire installé dans les locaux de la Régie de l'eau de Metz Métropole.

Les opérations de maintenance sont les suivantes :

- Graissage des moteurs,
- Analyses vibratoires des groupes de refoulement,
- Contrôle réglementaire annuel de l'ensemble des installations électriques et de levage par un organisme certifié,
- Réglage des presses étoupes,
- Nettoyage intérieur et extérieur des installations, y compris les espaces verts,
- Entretien des systèmes de chloration (analyseurs, stockages, système d'injection..),
- Contrôle constant des systèmes anti-intrusion.

Enfin, les nettoyages des réservoirs sont réalisés une fois par an, conformément à la réglementation (article R1321-59 du Code de la Santé Publique) et au guide opérationnel de l'ASTEE.

Le réseau

Au sein des missions de la Régie de l'eau de Metz Métropole, l'entretien et la maintenance du réseau constituent un élément central. Les tâches d'entretien font l'objet d'une programmation annuelle, visant d'une part au contrôle des équipements de réseau et d'autre part à la réalisation de campagnes de recherche de fuites.

L'entretien du réseau est effectué par nos agents. Le contrôle des appareils de réseau s'effectue sur les conduites de distribution d'eau potable :

- ◆ Les appareils de régulation sont contrôlés,
- ◆ Les purges sont effectuées (ouverture, réglages et fermetures),
- ◆ Certaines vannes ont été manœuvrées, essentiellement lors de la recherche de fuite.

Ainsi en 2019, les services de la Régie de l'eau de Metz Métropole ont procédé :

- ◆ A la remise en état de bouches de lavage,
- ◆ Au contrôle de bouches à clé,
- ◆ A la manœuvre et au contrôle des vannes,
- ◆ A la remise en état de poteaux d'incendie ainsi que des tiges de vanne associées.

En parallèle, les prélèvements et analyses d'autocontrôle en réseau sont également effectués, en complément de ceux de l'ARS. En particulier, le suivi du chlore total et du chlore libre est effectué.

Les compteurs

Chaque immeuble ou maison est raccordé au réseau par un branchement. Le comptage de l'eau se fait principalement par compteur individuel pour un branchement individuel, ou le cas échéant par plusieurs compteurs sur un même branchement pour un habitat collectif en cas d'individualisation des compteurs.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

L'âge du parc compteurs est un paramètre pouvant se révéler important dans la mesure où les appareils anciens sont souvent défectueux et ont tendance à sous-compter, notamment pour les petits débits. Les constructeurs préconisent le renouvellement des compteurs tous les 15 ans.

L'arrêté du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide instaure l'obligation d'une vérification périodique du bon fonctionnement des compteurs d'eau froide, visant à un contrôle statistique et normé de l'efficacité du comptage, permettant ainsi de déroger à un renouvellement systématique du parc.

5. La qualité de l'eau

La surveillance des ressources en eau est encadrée par la loi. La situation des ouvrages de prélèvements des services de la Régie de l'eau de Metz Métropole vis-à-vis de la réglementation est conforme. Les autorisations de prélèvement et déclaration d'utilité publique sont validées par arrêtés préfectoraux ; les périmètres de protection des zones de captage sont en place.

- ◆ L'arrêté préfectoral concernant les captages de Montvaux est daté du 3 juin 1987 et autorise un débit maximum de 1 000 m³/h ou le débit de prélèvement permettant, dans le ruisseau de Montvaux au lavoir de Châtel-Saint-Germain, un débit égal à la moitié de ce débit total prélevé.
- ◆ L'arrêté préfectoral concernant les captages de Maison Rouge est daté du 18 janvier 1982 et autorise un débit maximum de 15 000 m³/j sur l'ensemble des puits.

Afin de suivre la qualité de l'eau achetée et distribuée, l'A.R.S. effectue des analyses régulièrement sur le réseau de distribution d'eau potable et de façon aléatoire chez un certain nombre d'abonnés.

Des normes strictes concernant la qualité de l'eau sont définies en application d'une directive européenne suivant elle-même les valeurs guides de l'Organisation Mondiale de la Santé.

La qualité est définie par une directive qui fixe un certain nombre de valeurs paramétriques, encadrées par :

- Les limites de qualité : ce sont des valeurs à ne pas dépasser pour éviter une non-conformité et une toxicité de l'eau ; elles concernent des éléments chimiques et microbiologiques présentant un risque pour la santé et ne doivent pas être dépassées exemples : pesticides, métaux lourds...
- Les références de qualité : ce sont les valeurs guide à atteindre mais dont le dépassement n'engendre pas la toxicité de l'eau. Ces valeurs sont basées sur des paramètres représentatifs de la qualité de l'eau potable et du bon fonctionnement des installations, mais n'ayant pas d'influence directe sur la santé (exemples : pH, température...).

En 2019, l'autorité sanitaire n'a relevé aucun dépassement de limites de qualité sur les différentes unités de distribution (UDI) de la Régie, et a déclaré l'eau prélevée et distribuée **d'excellente qualité bactériologique** et conforme aux exigences réglementaires pour les paramètres physico-chimiques, les substances indésirables, les substances toxiques et les pesticides.

Parallèlement, les agents de la Régie de l'eau de Metz Métropole effectuent une fois par semaine un autocontrôle en sortie de production et sur le réseau de distribution, pour les paramètres suivants :

- | | |
|-------------|-------------------------|
| ◆ Fer | ◆ Chlore libre et total |
| ◆ Manganèse | ◆ Température |
| ◆ Ammonium | ◆ Turbidité |
| ◆ Nitrates | ◆ Conductivité |
| ◆ Chlorures | |

Ces analyses ont constaté des dépassements, sur certaines sources ou prélèvements, des références de qualité, en eau brute, avant mélange et distribution, sur les paramètres nitrates et chlorures. Les conditions climatiques en 2019, caractérisées par un étiage sévère, ont pu parfois renforcer la présence de ces paramètres surveillés (voir pages 27 à 29).

Toutefois, grâce à l'apport de plusieurs ressources en eau aux caractéristiques différentes et à l'expertise des agents de la Régie, les analyses réalisées sur l'eau distribuée au robinet des abonnés, en 2019, ont toutes été conformes et n'ont pas mis en exergue de dépassements des limites et références de qualité.

Enfin, la Régie de l'eau de Metz Métropole n'est pas concernée par le renouvellement des branchements en plomb, aucun branchement de ce type n'ayant été recensé ni constaté sur le périmètre d'exploitation de la Régie.

6. Le financement des investissements

2019 : première année de plein exercice budgétaire

L'année 2019 a été la première année complète d'exploitation du service. A ce titre, de nombreux investissements étaient inscrits au budget, traduisant l'importance de l'enjeu, au regard des investissements incontournables à réaliser dans les années à venir, tant sur les ouvrages que sur le réseau, afin de pérenniser et améliorer durablement les performances.

Ainsi, les principaux investissements qui ont été réalisés en 2019 sont les suivants :

- ◆ Renforcement de la sécurité des ouvrages vis-à-vis du risque d'intrusion : des capteurs ont été posés sur la quasi-totalité des sites de production et de stockage du périmètre d'exploitation de la Régie, mettant ainsi ces sites en conformité avec les préconisations de l'ARS relatives au contexte VIGIPIRATE et au risque de malveillance. Ces alarmes remontent sur le système informatique de supervision ;
- ◆ Achèvement des travaux sur le réservoir de Marly, dont la réception a été prononcée le 8 octobre 2019 (plus de précisions pages 20 et 21) ;
- ◆ Renouvellement de canalisations en lien avec le programme de voirie de Metz Métropole : ainsi 3 tronçons totalisant un linéaire de 630 ml ont été totalement renouvelés, branchements et jeux de vannes y compris. Il s'agit de :
 - la ruelle et de l'impasse de Scy à Moulins-lès-Metz,
 - le chemin des Vignes et la rue du Haut du Four à Marly,
 - la rue du Canal à Montigny-lès-Metz.

Toutefois, d'autres chantiers, bien qu'inscrits au budget, n'ont pu être réalisés en 2019, et ont été reportés en 2020, voir ultérieurement. Il s'agit de :

- ◆ Renouvellement du groupe Haute Tension sur le site production de Maison Rouge, dont la réalisation était programmée pour novembre 2019, mais qui a dû être reportée en janvier 2020, du fait d'un délai de production des équipements plus important qu'annoncé ;
- ◆ Renouvellement d'un tronçon de la canalisation principale en DN400 : cette opération structurante, dont l'étude de maîtrise d'œuvre a été lancée début 2019, a connu de nombreux aléas ne permettant pas de lancer les consultations pour les marchés de travaux cette année. En effet, ces travaux, qui ont pour objectif de renouveler 450 ml de la canalisation d'amenée en acier DN400, prévoient un fonçage sous la voie ferrée. Les sondages géotechniques ont mis en avant une nappe alluviale haute, conduisant à s'orienter vers des techniques dirigées et nécessitant des autorisations au titre du Code de l'Environnement. Au final, au vu des montants de travaux estimés par les entreprises consultées, les différents marchés concernés ont été déclarés infructueux en 2020. L'opération fera l'objet d'un nouvel examen.

Enfin, l'année 2019 a vu l'achèvement des travaux d'aménagement des locaux de la Régie. Ces travaux, dont les appels d'offres avaient été lancés en 2018, ont été débutés le 22 février 2019. Ils ont permis l'aménagement de 680 m² de locaux, qui regroupent depuis le mois de juin 2019, l'accueil client et l'ensemble du service dédié à la gestion abonné ; la direction et les services techniques (cartographie, supervision) ; les locaux sociaux des agents (vestiaires et salle de restauration), ainsi qu'une salle collaborative équipée pour la formation à distance du personnel. Une salle de réunion d'une dimension suffisante pour accueillir les membres du Conseil d'Administration a également été aménagée.

Par ailleurs, deux études structurantes ont été lancées dans le courant du 2^{ème} semestre 2019, qui se poursuivront courant 2020 et 2021 :

- ◆ étude de la vulnérabilité de la ressource la nappe alluviale de la Moselle vis-à-vis des chlorures : cette mission dévolue au bureau d'études spécialisé IMAGEAU a pour but de mieux appréhender le fonctionnement de la nappe sur le site de production de Maison Rouge, afin d'apprécier les variations de teneurs en chlorures et affiner les consignes de pompage en production ;
- ◆ étude diagnostique et stratégique du périmètre d'exploitation de la Régie, confiée au bureau d'études PROFIL-IDE, visant à établir un bilan exhaustif du patrimoine et doter notre structure d'une feuille de route opérationnelle en matière d'investissement pour les 10 années à venir.



Le budget de la Régie en clôture 2019

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Reports N-1			
<i>Exploitation</i>		1 600 950,56 €	1 600 950,56 €
<i>Investissement</i>		2 015 913,45 €	2 015 913,45 €
Réalisations			
<i>Exploitation</i>	5 914 092,28 €	7 470 754,01 €	1 556 661,73 €
<i>Investissement</i>	1 314 126,20 €	265 546,23 €	-1 048 579,97 €
Exécution 2019	7 228 218,48 €	7 736 300,24 €	508 081,76 €
<i>Reste à réaliser</i>	835 562,47 €	58 372,40 €	
Total cumulé	8 063 780,95 €	11 411 536,65 €	3 347 755,70 €

2020 : le confortement des fondements opérationnels de la Régie et l'évolution vers une gestion patrimoniale pérenne

Le budget primitif 2020, voté lors de la réunion du Conseil d'Administration qui a eu lieu le 22 janvier 2020, entérine la volonté de l'exécutif de la Régie de s'inscrire dans une démarche pérenne et structurée d'investissements patrimoniaux, avec le double objectif d'optimiser les installations de production tout en améliorant la performance du réseau.

A cet effet, les opérations suivantes ont été inscrites et adoptées :

- ◆ acquisition d'un logiciel de gestion de la maintenance et des opérations d'exploitation, solution informatique qui complétera la cartographie-SIG qui sera déployée en parallèle en 2020 ;
- ◆ poursuite du déploiement de l'instrumentation des installations de production et de certains équipements de réseau, tels que les compteurs de secteur, afin de mieux suivre et contrôler les volumes produits et véhiculés ;
- ◆ acquisition de bornes de puisage télégérées, permettant de sécuriser et comptabiliser les puisages d'eau sur le domaine public ;

- ◆ un programme raisonnable de renouvellement et d'amélioration du réseau se décomposant des tronçons suivants :
 - La finalisation du bouclage Sud
 - Une partie de la rue de la gare à Marly
 - La rue des Volontaires à Montigny-lès-Metz
 - La rue Principale à La Maxe
 - Bouclage et amélioration de la traversée d'Augny village
 - La canalisation sous le pont SNCF à hauteur du bras mort de la Moselle
- ◆ une enveloppe sera également dédiée pour le renouvellement de nos équipements de production et d'exploitation.

Enfin, une enveloppe budgétaire a également été inscrite afin de finaliser l'aménagement de nos locaux, en particulier sur la partie atelier et magasin. Des travaux d'isolation et de renouvellement de chaudières seront également réalisés afin d'améliorer le confort thermique tout en visant des économies d'énergie.

7. Service de Montigny

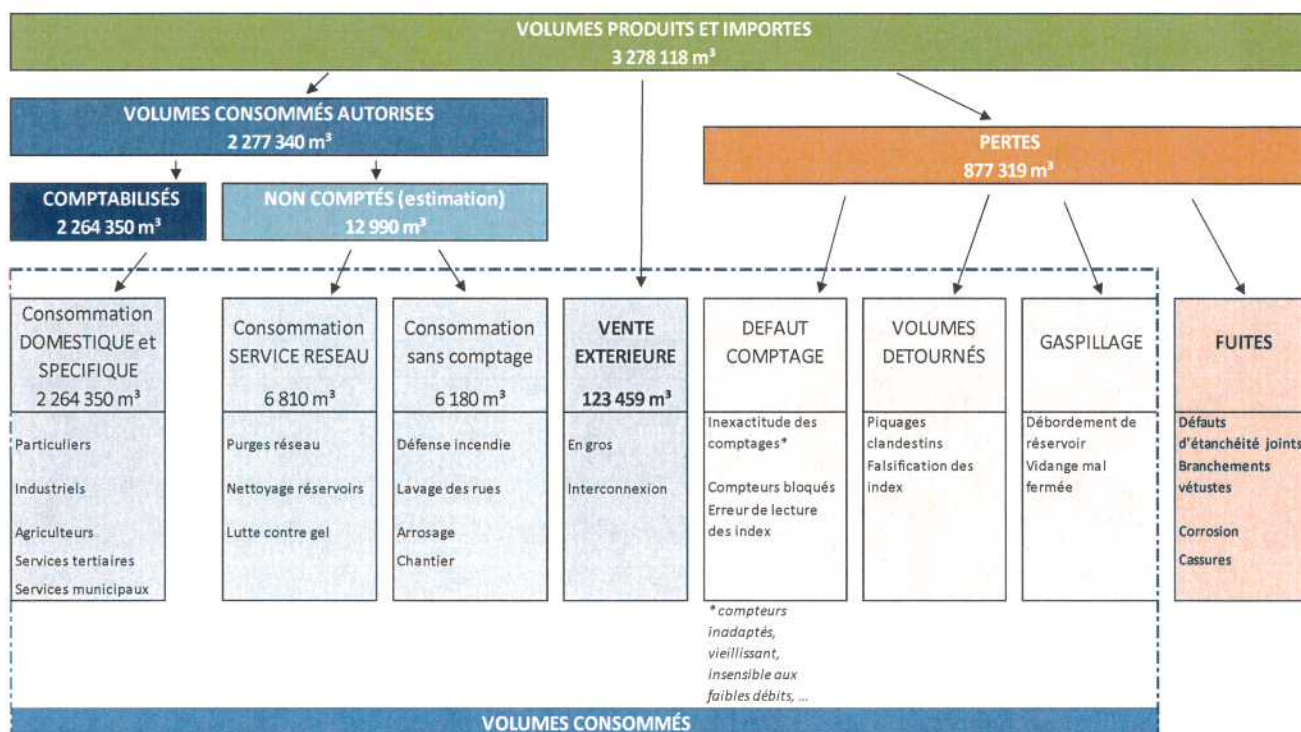
7.1 Synthèse des flux des volumes

Pour l'année 2019, **3 264 347 m³** ont été produits. Les volumes sont en hausse de 4,9% par rapport à 2018. Les principales ressources proviennent de la vallée de Montvaux avec 54 % du volume annuel produit.



Les volumes mis en distribution sont complétés par **13 771 m³** importés. La vente en gros représente **123 459 m³** exportés.

Synthèse des flux de volumes



		2019
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)		73,24 %
Volume consommé autorisé 365 jours (m ³)	A	2 277 340
Volume vendu à d'autres services (m ³)	B	123 459
Volume produit (m ³)	C	3 264 347
Volume acheté à d'autres services (m ³)	D	13 771

		2019
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L+D)		8,51
Volume mis en distribution (m ³)	A	3 154 659
Volume comptabilisé 365 jours (m ³)	B	2 264 350
Longueur de canalisation de distribution (ml)	L	286 748

		2019
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365		8,38
Volume mis en distribution (m ³)	A	3 154 659
Volume consommé autorisé 365 jours (m ³)	B	2 277 340
Longueur de canalisation de distribution (ml)	L	286 748

		2019
Indice linéaire de consommation (m3/km/j) (A+B)/(L/1000)/365		22,94
Volume consommé autorisé 365 jours (m ³)	A	2 277 340
Volume vendu à d'autres services (m ³)	B	123 459
Longueur de canalisation de distribution (ml)	L	286 748

7.2 Les installations de production et de stockage

a. La maintenance des installations

En 2019, les opérations de nettoyage des réservoirs se sont déroulées aux dates suivantes :

Réservoirs	Date des nettoyages	Volumes utilisés (m ³)
Haut-Rhône	31/10/2019	250
Châtel cuve gauche	05/12/2019	250
Châtel cuve droite	10/12/2019	250
Châtel (200+200)	17/04/2019	200
Augny cuve gauche	25/09/2019	100
Augny cuve droite	25/09/2019	100
Blory	27/11/2019	200
Grange-le-Mercier	19/11/2019	650
Marly 100 et 500	04/09/2019 et 24/10/2019	900
Marly 1000	29/10/2019	200
Saint Ladre	01/10/2019	180

S'agissant des opérations de maintenance et d'entretien des ouvrages, les équipements suivants ont été remplacés par les équipes de la Régie :

- ◆ Renouvellement du relai de la station de Maison Rouge le 14/06/2019
- ◆ Remplacement du SOFREL de la station de Châtel le 29/07/2019
- ◆ Remise en état de l'armoire de chlore de la station de Châtel le 15/10/2019

Un dispositif d'alarme contre les risques d'intrusion a été mis en place sur les installations suivantes :

- ◆ Réservoir de Blory
- ◆ Réservoir du Haut-Rhône
- ◆ Réservoir Saint Ladre
- ◆ Réservoir Grange-le-Mercier
- ◆ La station de reprise de Marly

b. La consommation de réactifs et le bilan énergétique

Pour l'année 2019, 2 597 kg de réactifs ont été utilisés soit 53 bouteilles de chlore de 49 kg chacune mises en œuvre avant distribution.

Détail des puissances électriques consommées par unité de production

	2018	2019
CAPTAGE DE LA VALLEE DE MONTVAUX A CHÂTEL-SAINT-GERMAIN		
Heure pointe (kWh)	23 764	32 672
Heure pleine (kWh)	335 257	312 667
Heure creuse (kWh)	299 621	282 684
Energie consommée (kWh)	658 642	628 023
Volume pompé (m ³)	1 869 779	1 759 879
Consommation spécifique (kWh/m ³)	0,35	0,36
CAPTAGE DE MAISON ROUGE A MOULINS-LES-METZ		
Heure pointe (kWh)	9 708	7 888
Heure pleine (kWh)	597 325	707 921
Heure creuse (kWh)	554 723	497 357
Energie consommée (kWh)	1 161 756	1 213 166
Volume pompé (m ³)	1 224 575	1 495 525
Consommation spécifique (kWh/m ³)	0,95	0,81

c. Les travaux

Investissements réalisés sur les installations de production et de stockage :

Les agents en charge de la production ont réalisés des travaux visant à renforcer la sécurité des ouvrages de stockage et de production vis-à-vis du risque d'intrusion et de malveillance. Pour ce faire des capteurs et détecteurs volumétriques ont été installés sur tous les sites. Ces équipements sont reliés au système informatique de supervision, permettant de générer au besoin une alarme en temps réel.

Sur le site de production de Maison Rouge, les travaux préalable au renouvellement des groupes Haute Tension (cellules HTA et groupes électrogènes associés) ont été entrepris en novembre 2019. Le renouvellement des groupes, en fin de vie, a été repoussé à janvier 2020, du fait de délais plus importants que prévus dans l'approvisionnement des équipements. Cette opération a été réalisée avec succès du 4 au 7 février 2020.

Par ailleurs, les travaux de réfection sur le réservoir de Marly, débutés en 2018, se sont achevés en octobre 2019.

Ces travaux, lancés en 2016 en phase de maîtrise d'œuvre, sous l'égide du service des eaux de la Ville de Montigny-lès-Metz, consistent en la reprise d'étanchéité intérieure et extérieure de la cuve de stockage sur tour. L'ensemble du revêtement en place a été retiré en vue de la pose d'une résine agréée. En parallèle, les accès, échelles et caillebotis sont été remis aux normes en vue de prévenir le risque de chute des salariés, conformément au Code du Travail.



Travaux de réfection sur le réservoir de Marly

Enfin, dans le cadre de la réalisation d'une aire de retournement des bus, travaux mis en œuvre par Metz Métropole, les chemins d'accès et le portail de la station de Châtel Saint Germain ont été renouvelés.

7.3 Le réseau d'eau potable

a. L'exploitation

Les canalisations sont en majorité en fonte. La durée de vie de ces conduites est estimée entre 60 et 80 ans, selon les conditions initiales et les interactions extérieures.

D'une manière générale, le réseau d'eau du service est vieillissant. Presque la moitié du linéaire a plus de 45 ans.

Au sein des missions de la Régie de l'eau de Metz Métropole, l'entretien et la maintenance du réseau constitue un élément central. Les tâches d'entretien font l'objet d'une programmation annuelle, visant d'une part au contrôle des équipements de réseau et d'autre part à la réalisation de campagnes de recherche de fuites.

En 2019, des campagnes de recherches de fuite ont été effectuées sur les communes suivantes :

- ◆ Augny : en Mars et Août
- ◆ Châtel-Saint-Germain : en Avril, Mai, Octobre et Novembre
- ◆ Marly : en Février, Mars, Juillet et Octobre
- ◆ Montigny-lès-Metz : en Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Septembre et Décembre
- ◆ Moulins-Lès-Metz : en Février et Avril
- ◆ Scy-Chzelles : en Février

Ces campagnes ont permis de détecter et réparer **69 fuites sur branchements** et **40 fuites sur conduites**.

Le nombre de fuites réparées en 2019 est en forte hausse par rapport à 2018. Ce constat s'explique d'une part du fait de facteurs climatiques. En effet, la sécheresse impacte la stabilité des sols qui contraignent des réseaux déjà vieillissants. D'autre part, la mise en place effective de la sectorisation, avec une remontée en temps réel sur la supervision, le déclenchement régulier de campagnes de recherche de fuites systématiques, ainsi que la réactivité des équipes, ont permis une action plus efficace pour détecter et réparer les casses sur le réseau.

Le Régie a procédé aux interventions et renouvellements suivants :

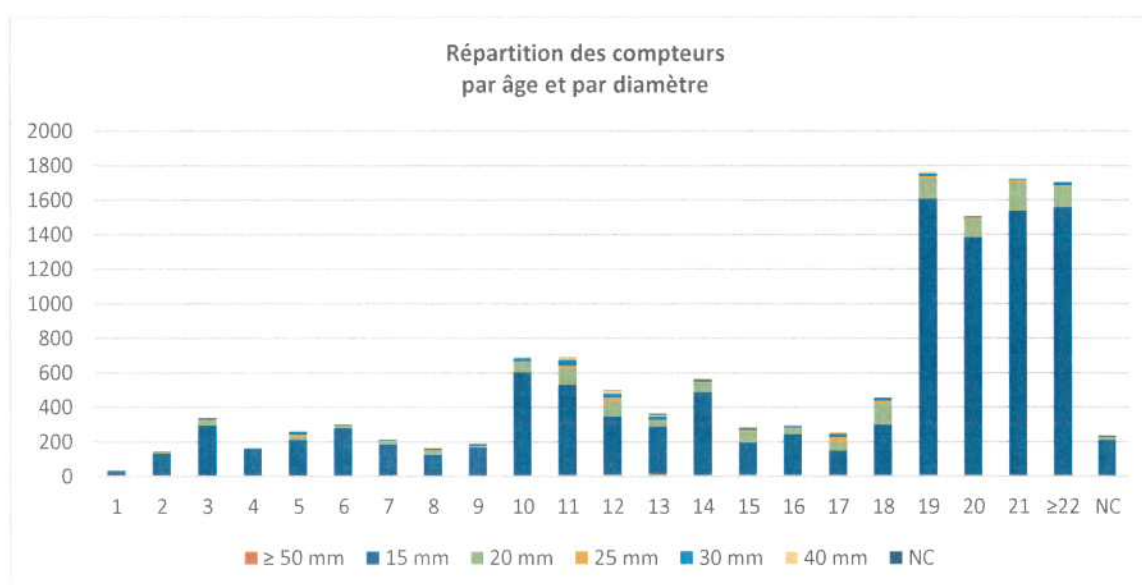
Ville	Nature	Nombre
Augny	Renouvellement bouche de lavage	2
Augny	Renouvellement branchement complet	4
Augny	Renouvellement poteau incendie	1
Augny	Contrôle poteau incendie	3
Augny	Mise à niveau bouche à clé	3
Augny	Remise en état tige	3
Châtel Saint Germain	Renouvellement branchement complet	3
Châtel Saint Germain	Renouvellement regard compteur	1
Châtel Saint Germain	Mise à niveau bouche à clé	3
Châtel Saint Germain	Mise à niveau regard compteur	1
Châtel Saint Germain	Recherche de bouche à clé	1
Châtel Saint Germain	Remise en état tige	1
Marly	Renouvellement branchement en domaine public	1
Marly	Renouvellement branchement complet	23
Marly	Renouvellement branchement complet et regard	1
Marly	Renouvellement branchement complet et déplacement regard	1
Marly	Renouvellement partiel branchement	1
Marly	Renouvellement collier et vannette	4
Marly	Renouvellement poteau incendie	2
Marly	Renouvellement conduite Ø 60	1
Marly	Renouvellement regard compteur	1
Marly	Contrôle de manœuvre robinet vanne	4
Marly	Contrôle de bouche à clé	4
Marly	Contrôle poteau incendie	6
Marly	Mise à niveau bouche à clé et robinet d'arrêt	1
Marly	Presse étoupe	1
Marly	Remise en état bouche de lavage	1
Marly	Remise en état tige	4
Marly	Remise en état tige et robinet arrêt	1
Montigny-Lès-Metz	Renouvellement bouche de lavage	1
Montigny-Lès-Metz	Renouvellement branchement complet	21
Montigny-Lès-Metz	Renouvellement poteau incendie	1
Montigny-Lès-Metz	Renouvellement regard compteur	1
Montigny-Lès-Metz	Renouvellement robinet vanne	3
Montigny-Lès-Metz	Contrôle de bouche à clé	5
Montigny-Lès-Metz	Contrôle de manœuvre de robinet vanne	1
Montigny-Lès-Metz	Mise à niveau bouche à clé	3
Montigny-Lès-Metz	Recherche de bouche à clé	1

Montigny-Lès-Metz	Remise en état de bouche de lavage	1
Montigny-Lès-Metz	Remise en état tige	4
Montigny-Lès-Metz	Remise en état tige et robinet arrêt	4
Moulins-Lès-Metz	Renouvellement branchement en domaine public	1
Moulins-Lès-Metz	Renouvellement branchement complet	2
Moulins-Lès-Metz	Renouvellement clapet	1
Moulins-Lès-Metz	Renouvellement conduite et robinet vanne Ø 100	1
Moulins-Lès-Metz	Renouvellement ventouse	1
Moulins-Lès-Metz	Contrôle de bouche à clé	1
Moulins-Lès-Metz	Remise en état poteau incendie	1
Moulins-Lès-Metz	Remise en état regard	1
Scy-Chazelles	Renouvellement branchement en domaine public	1

EN RESUME	
Nombre de renouvellement de branchements effectués	59
Nombre de remplacement de bouches de lavage	5
Nombre de contrôles et remise en état de poteaux d'incendie	14
Autres interventions d'exploitation réseau	61
Nombre d'intervention total	139

b. Les compteurs

Renouvellement des compteurs	2018	2019
Nombre de compteurs	12 779	12 885
Nombre de compteurs remplacés	127	37
Taux de compteurs remplacés	1 %	0,3 %



c. Les travaux neufs

Les services de la Régie ont également réalisé des travaux neufs dont 22 branchements et 17 raccordements, voici le détail :

Date	Adresse	Nature	Nb
15/01/2019	Jouy-aux-Arches – chemin de la Maie	Branchement neuf	1
25/02/2019	Marly – rue de l'Aérogare	Branchement neuf	1
21/03/2019	Moulins-Lès-Metz – ruelle de Scy	Raccordement neuf	1
24/03/2019	Moulins-Lès-Metz – rue de la Gare	Raccordement neuf	1
25/03/2019	Moulins-Lès-Metz – 5 rue de Scy	Raccordement neuf	1
28/03/2019	Marly – 72 avenue des Azalées	Raccordement neuf	1
03/04/2019	Marly – 21 rue du Bois Brulé	Raccordement neuf	1
17/04/2019	Marly – rue de la 9 ^{ème} Escadre de Chasse	Branchement neuf	1
22/05/2019	Marly – rue du Haut du Four	Raccordement neuf	1
23/05/2019	Marly – 3 rue des Vignes	Raccordement neuf	1
03/07/2019	Sainte-Ruffine – 380 route de Paris	Branchement neuf	1
23/07/2019	Augny – rue du Lieutenant Yves Le Saux	Branchement neuf	1
07/08/2019	Marly – 2 bis rue des Vignes	Branchement neuf	1
14/08/2019	Moulins-Lès-Metz – rue Constantine	Raccordement neuf	1
23/08/2019	Jouy-aux-Arches – rue en Machotte	Branchement neuf	1
29/08/2019	Marly – 926 rue de l'Etang	Branchement neuf	1
10/09/2019	Augny – rue Jean Victor Poncelet	Branchement neuf	1
24/09/2019	Augny – Gymnase Plateau de Frescaty	Branchement neuf	1
02/10/2019	Augny – quartier de l'Aérogare	Raccordement neuf	1
02/10/2019	Augny – rue du Lieutenant Yves Le Saux	Raccordement neuf	1
18/10/2019	Montigny-Lès-Metz – rue du Canal	Raccordement neuf	1
26/10/2019	Chatel-Saint-Germain – 2 bis rue de la Gare	Branchement neuf	1
31/10/2019	Augny - rue Jean Victor Poncelet	Branchement neuf	1
05/11/2019	Augny – Plateau de Frescaty	Raccordement neuf	1
06/11/2019	Marly – 61 rue de la Gare	Raccordement neuf	1
06/11/2019	Marly – 10 rue de Largentier	Raccordement neuf	1
12/11/2019	Augny – 12 bis rue de l'Eglise	Branchement neuf	1
15/11/2019	Moulins-Lès-Metz – rue Constantine	Raccordement neuf	1
27/11/2019	Scy-Chazelles – 152 voie de la Liberté	Branchement neuf	1
29/11/2019	Marly – 26 rue des Garennes	Branchement neuf	3
03/12/2019	Marly – Lot 5 avenue du Ruisseau	Branchement neuf	2
04/12/2019	Moulins-Lès-Metz – allée des Acacias	Raccordement neuf	1
05/12/2019	Marly – 29 rue des Garennes	Branchement neuf	1
12/12/2019	Augny – Plateau de Frescaty	Raccordement neuf	1
10/10/2019	Marly – rue du Général Vansantberghe Préparation du matériel pour pose compteur	Brcht neuf (préparation)	1



Ruelle de Scy à Moulins



Plateau de Frescaty à Augny



Rue du Canal à Marly

d. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

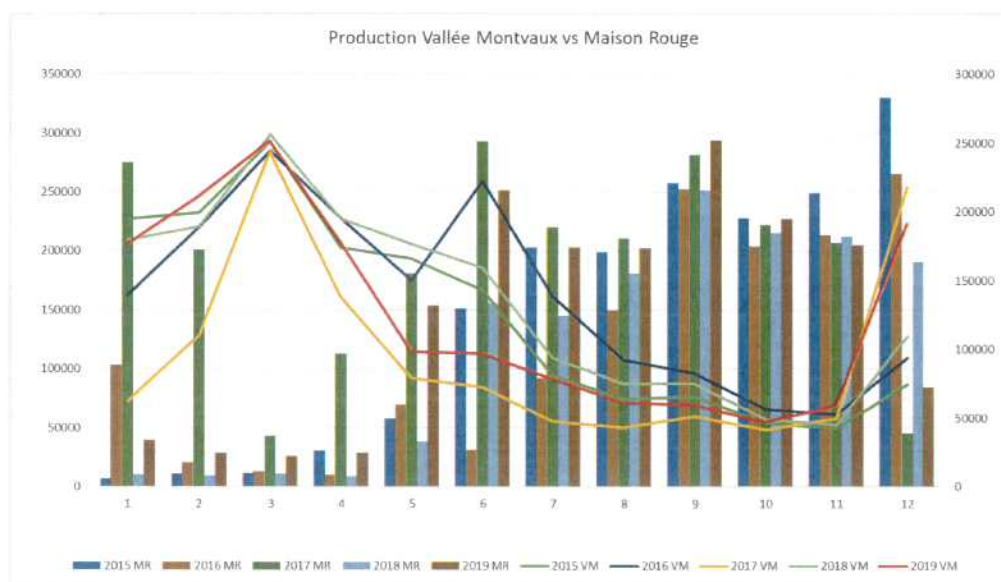
Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		98,41 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Parties A et B		45	45
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	0
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
Total:		120	100

7.4 L'analyse de l'eau

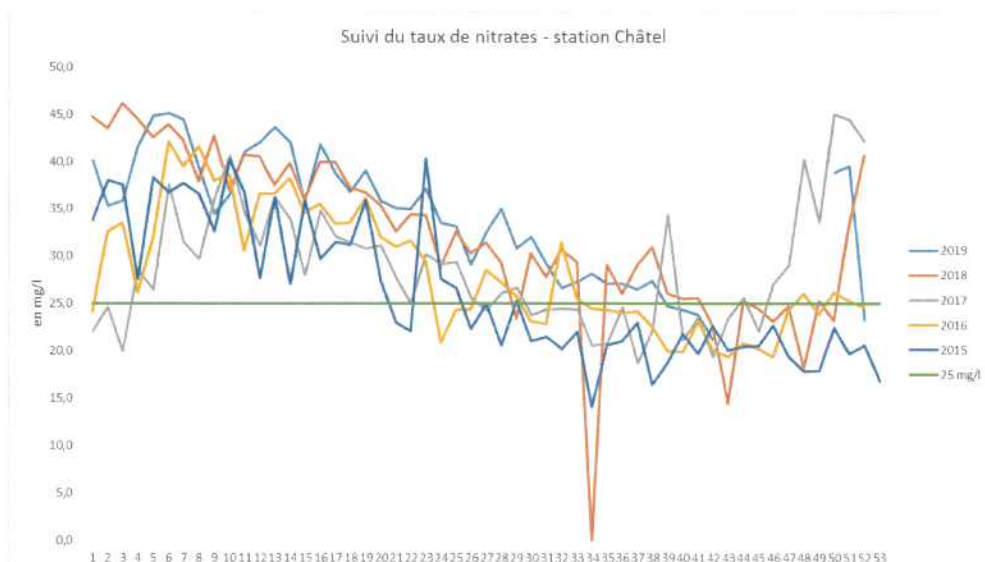
Sources de la Vallée de Montvaux

En ce qui concerne le ruisseau de Montvaux, en référence à l'article 3, 2^{ème} alinéa de l'arrêté de DUP du 3 juin 1987, le débit mesuré à la station du lavoir à Châtel-Saint-Germain doit être égal à la moitié du débit total prélevé sur les quatre captages de la Vallée de Montvaux.

Les sources de la Vallée de Montvaux sont très sensibles aux variations saisonnières. Cette année, le débit d'étiage a été enregistré à 1 839 m³/j. Le débit le plus faible connu est de 1 450 m³/j, relevé en 1996.



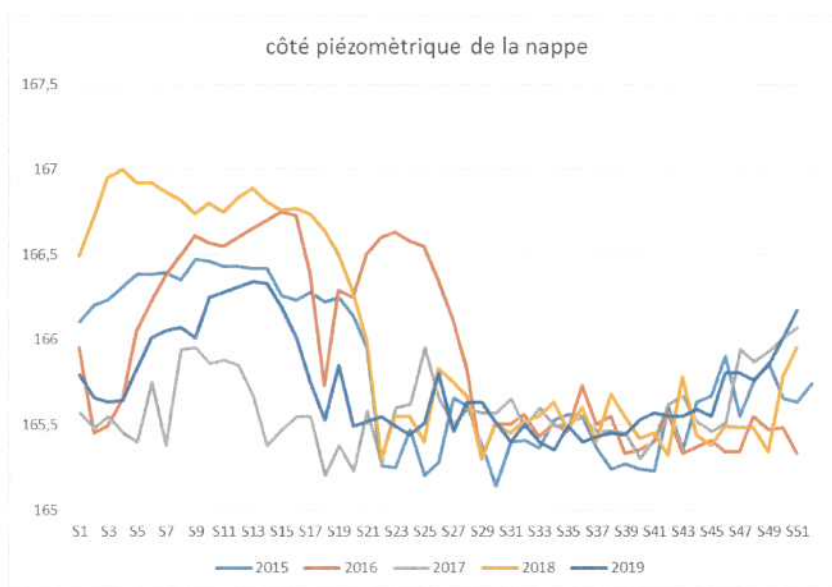
D'un point de vue qualitatif, les sources de la Vallée de Montvaux sont très bonne qualité microbiologique et physicochimique. Toutefois, on note depuis plusieurs années une tendance à la hausse du paramètre nitrates en eau brute, sans toutefois, au niveau de la station de production constater un dépassement de la limite de qualité. Ce paramètre a été mis sous une surveillance plus attentive.



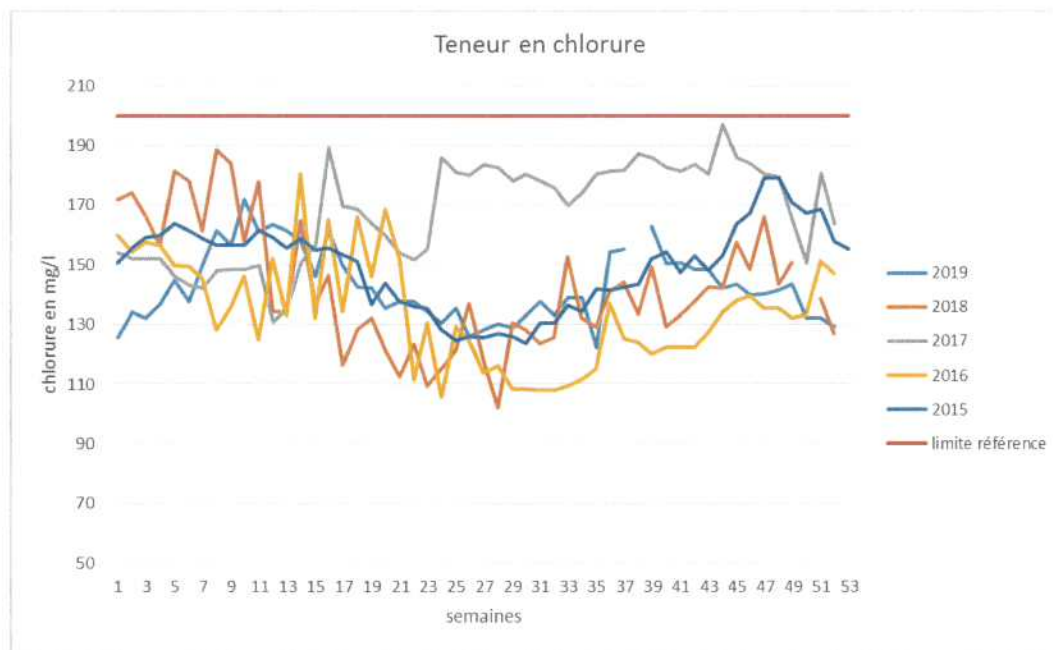
Champ captant de Maison Rouge

S'agissant de la seconde ressource en eau brute de la Régie, aucun problème significatif d'un point de vue quantitatif n'est actuellement rencontré, du fait de la disponibilité de la nappe alluviale de la Moselle. Le comportement de cette nappe alluviale est suivi par un relevé régulier des piézomètres qui équipent la zone de Maison Rouge.

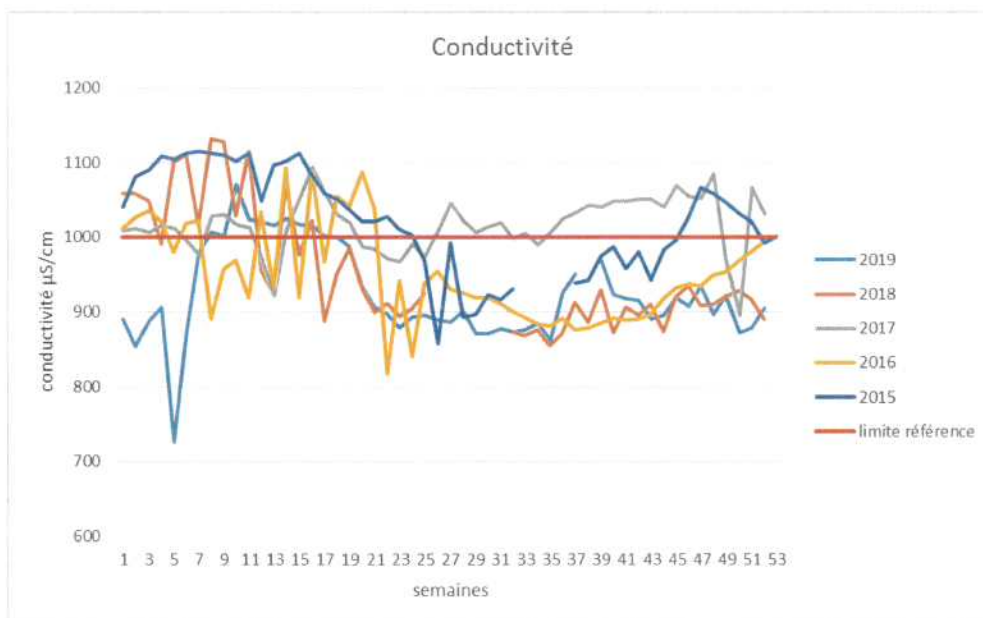
En cas de rabattement important, la nappe est soutenue par une réalimentation artificielle. Ce soutien a nécessité en 2019 une injection de **951 878 m³**. L'eau injectée provient d'une sablière qui peut être réalimentée par le Canal de Jouy et/ou le Rupt de Mad. En 2019, l'achat d'eau en provenance de la Société Mosellane des Eaux a été ouvert dès la première semaine de juillet pour être fermé au 31 décembre 2019. **388 284 m³** ont été achetés.



D'un point de vue qualitatif, la nappe alluviale de la Moselle est fortement contrainte par le paramètre chlorure. Certains puits, et notamment ceux alimentant le puits collecteur R2, peuvent présenter des taux de chlorures proches, voir supérieurs à la limite de qualité en eau brute qui s'établit à 200 mg/l. Le mélange des différentes qualités d'eau permet toutefois de maintenir l'eau distribuée en dessous de cette limite.



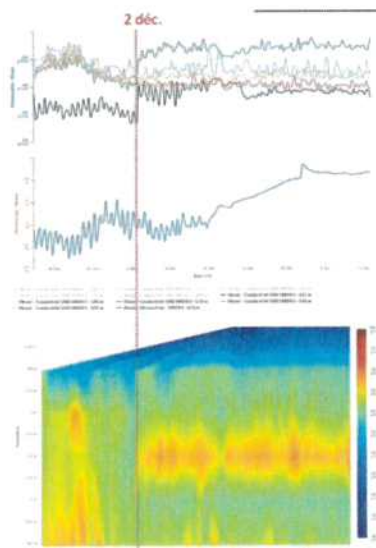
Par contre, cette forte minéralité impacte la conductivité de l'eau, qui est mesurée assez souvent au-dessus de la référence de qualité. Ce paramètre conduit à une détérioration prématurée des équipements de pompage et des canalisations de distribution.



L'étude de vulnérabilité de la nappe alluviale de la Moselle vis-à-vis du paramètre chlorure débutée en septembre 2019 a pour but de mieux comprendre le fonctionnement de la nappe et la circulation des chlorures en fonction de la saison et des apports des différentes qualité d'eau, Dans ce cadre, 7 piézomètres ont été implantés :

- 4 sur le champ captant en lui-même
- 1 auprès de la Sablière
- 1 sur le champ captant Sud exploité par la Société Mosellane des Eaux
- 1 sur la nappe du Canal de Jouy

Ces différents capteurs mesurent la teneur en chlorure sur toute leur hauteur, soit une mesure jusqu'à 8m de profondeur, dans les différents types d'eau souterraines qui alimentent la nappe du champ captant. Ces mesures en continue sont complétées par des prélèvements effectués en octobre 2019 et qui permettront d'analyser la signature isotopique de ces différents types d'eau. Ce réseau de surveillance restera en place pendant 18 mois.



Piézomètre implanté et premières remontées de mesure de conductivité

EN RESUME

Au total, le prélèvement annuel est de **3 264 347 m³** sur les deux stations de production.

Suivi analytique réglementaire

L'eau de la Vallée de Montvaux comme celle de Maison Rouge est traitée, à titre préventif, au chlore à des taux variant selon la qualité des ressources.

L'A.R.S. n'a relevé aucun dépassement de limites de qualité sur les deux unités de distribution (UDI) de Montigny et a déclaré l'eau d'excellente qualité bactériologique et conforme aux exigences réglementaires pour les paramètres physico-chimiques, les substances indésirables, les substances toxiques et les pesticides.

	Concentration moyenne	Concentration maximum
Dureté de l'eau (°F)		
UDI 1	30,07	30,80
UDI 2	29,96	36,00
Nitrates (mg/l - Cmax =50mg/l)		
UDI 1	32,83	41,50
UDI 2	18,04	39,00
Conductivité (µS/cm - Cmax =1100 µS/cm)		
UDI 1	597,67	609,00
UDI 2	749,71	946,00

La Régie a effectué des analyses bactériologiques sur le réseau, un suivi algal, notamment des cyanophycées et de la microcystine, sur la sablière de réalimentation, et des analyses physico-chimiques sur le réseau de distribution.

	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
	Nb prélèvements conformes	Nb prélèvements non conformes	Nb prélèvements conformes	Nb prélèvements non conformes
Production	18	0	18	4
Distribution	86	0	91	4
Nombre total de prélèvements	104	0	109	8

Détail des non-conformités aux références de qualités :

- ◆ Prélèvement du 16/04/2019 (réservoir de Blory) : eau d'alimentation ne satisfaisant pas le paramètre équilibre calcocarbonique d'où une eau présentant un caractère incrustant et susceptible de provoquer des dépôts dans les conduites
- ◆ Prélèvement du 26/06/2019 (réservoir du Haut Rhèle) : eau d'alimentation ne satisfaisant pas le paramètre équilibre calcocarbonique d'où une eau présentant un caractère incrustant et susceptible de provoquer des dépôts dans les conduites
- ◆ 2 prélèvements du 27/08/2019 : eau d'alimentation ne satisfaisant pas le paramètre équilibre calcocarbonique d'où une eau présentant un caractère incrustant et susceptible de provoquer des dépôts dans les conduites
- ◆ Prélèvements du 24/07/2019 (rue Charles de Gaulle à Montigny) et du 26/08/2019 (27 rue Colson à Montigny) : eau d'alimentation ne satisfaisant pas le paramètre turbidité en distribution ce qui peut engendrer un risque de contamination microbiologique et perturber la désinfection

Détail des non-conformités en limites de qualités :

- ◆ Prélèvement du 05/07/2019 (58 rue des Garennes à Marly) : eau d'alimentation non conforme à la limite de qualité réglementaire pour le paramètre plomb. La teneur en plomb ne vaut que pour le point d'utilisation où elle a été mesurée. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, cette valeur n'est pas représentative de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution
- ◆ Prélèvement du 27/08/2019 (5A rue Saint Ladre à Montigny) : eau d'alimentation non conforme à la limite de qualité réglementaire pour le paramètre nickel. La teneur en nickel ne vaut que pour le point d'utilisation où elle a été mesurée. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, cette valeur n'est pas représentative de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution

7.5 Les indicateurs réglementaires

Ils fixent les objectifs du service de l'eau potable afin de permettre une gestion rigoureuse.

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		2018	2019
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	42 070	42 875
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m ³ TTC	3,17 Euro/m ³	3,07 Euro/m ³
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 j	2 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		2018	2019
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	100 %	100 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	100 %	93 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80	100
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	73,27 %	73,24 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	8,61 m ³ /jour/km	8,51 m ³ /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	9,13 m ³ /jour/km	8,38 m ³ /jour/km
[P110.3]	Indice linéaire de consommation sur le réseau	25,03 m ³ /jour/km	22,94 m ³ /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Non renseigné	En cours de mise à jour
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	75,49 %	73,61 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	0	0
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0 €	0 €
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,96 u/1000 abonnés	2,13 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Non renseigné	0,87
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Non renseigné	4,00 %
[P155.1]	Taux de réclamations	2,25 u/1000 abonnés	2,21 u/1000 abonnés

7.6 Les autres chiffres clés

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION	2018	2019
Volume produit	3 111 403 m ³	3 264 347 m ³
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	24 463 m ³	13 771 m ³
Volume d'eau brute acheté	253 750 m ³	389 351 m ³
Volume de service du réseau	12 666 m ³	12 990 m ³
Volume consommé autorisé année entière	2 203 672 m ³	2 277 340 m ³
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	94 038 m ³	123 459 m ³
Production journalière moyenne d'eau potable	8 524 m ³ /j	8 643 m ³ /j
LE PATRIMOINE	2018	2019
Linéaire de canalisations (Km)	251,5	286,75 ^(*)
Nombre de branchements	12 227	12 123 ^(*)
Nombre d'appareils publics	Non renseigné	376
Nombre de compteurs	12 779	12 885
LES ABONNES ET LEUR CONSOMMATION D'EAU	2018	2019
Nombre d'abonnés	12 578	12 693
Volume vendu selon le décret	2 237 516 m ³	2 134 988 m ³
Consommation moyenne	143 l/hab/j	145 hab/j

(*) Mise à jour de la cartographie

8. La Maxe

8.1 Synthèse des flux des volumes

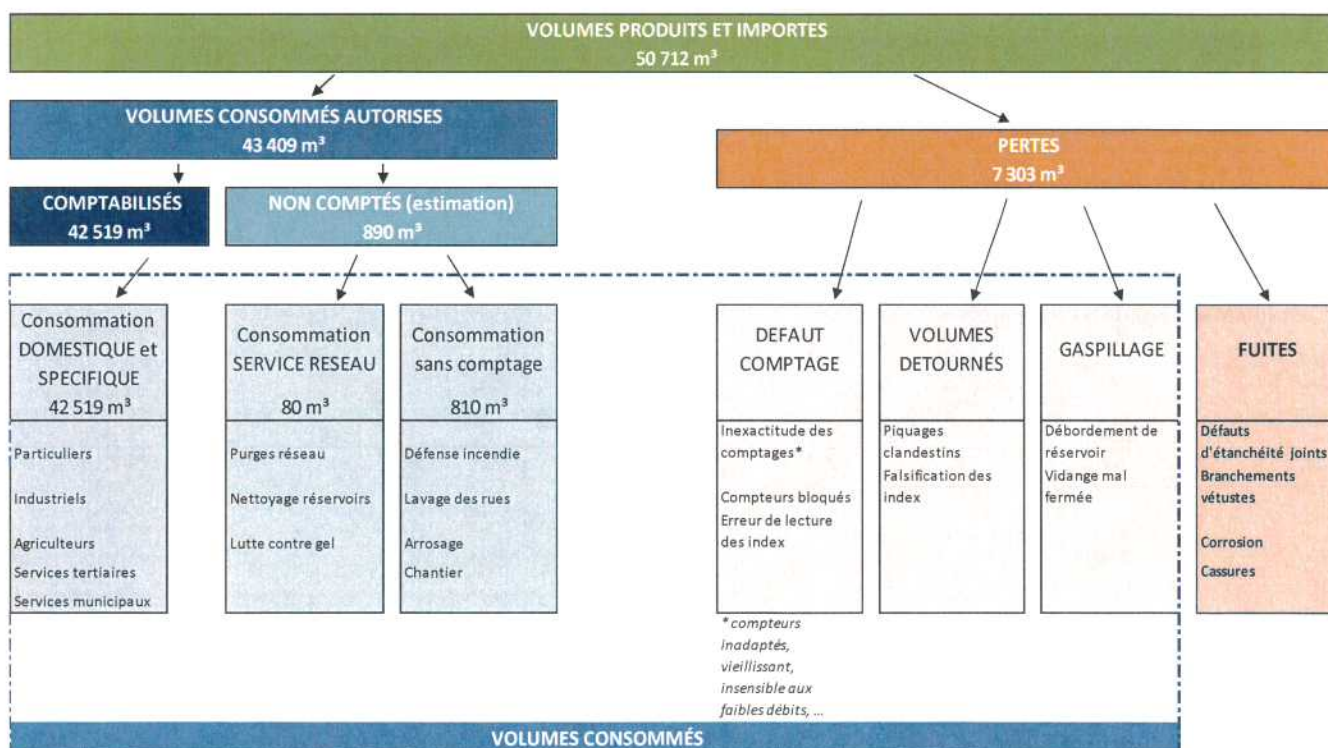
Les volumes mis en distribution sont exclusivement constitués des **50 712 m³** importés, en provenance de l'achat d'eau auprès du Syndicat des Eaux de la Régie Messine.

En novembre 2019, la Régie a posé une tête émettrice sur ce compteur d'achat d'eau afin de permettre un suivi en continu des volumes échangés, par l'intermédiaire du système informatique de supervision.



Usine de production d'eau potable de Saint Eloy

Synthèse des flux de volumes



		2019
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)		85,60 %
Volume consommé autorisé 365 jours (m ³)	A	43 409
Volume vendu à d'autres services (m ³)	B	0
Volume produit (m ³)	C	0
Volume acheté à d'autres services (m ³)	D	50 712

		2019
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L+D)		2,34
Volume mis en distribution (m ³)	A	50 712
Volume comptabilisé 365 jours (m ³)	B	42 519
Longueur de canalisation de distribution (ml)	L	9 585

		2019
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365		2,09
Volume mis en distribution (m ³)	A	50 712
Volume consommé autorisé 365 jours (m ³)	B	43 409
Longueur de canalisation de distribution (ml)	L	9 585

		2019
Indice linéaire de consommation (m3/km/j) (A+B)/(L/1000)/365		12,41
Volume consommé autorisé 365 jours (m ³)	A	43 409
Volume vendu à d'autres services (m ³)	B	0
Longueur de canalisation de distribution (ml)	L	9 585

8.2 Le réseau d'eau potable

a. L'exploitation

En 2019, l'entretien et les vérifications pour le réseau de La Maxe ont été confiés à la Société Mosellane des Eaux, au titre de la poursuite d'un contrat de prestation de services en cours à date de création de la Régie.

La vérification du bon fonctionnement ainsi que l'entretien du stabilisateur et du réducteur de l'usine de Saint Eloy ont été effectués le 17/06/2019.

La vérification annuelle de la télégestion du compteur ainsi que du capteur de pression a été réalisée le 14/05/2019.

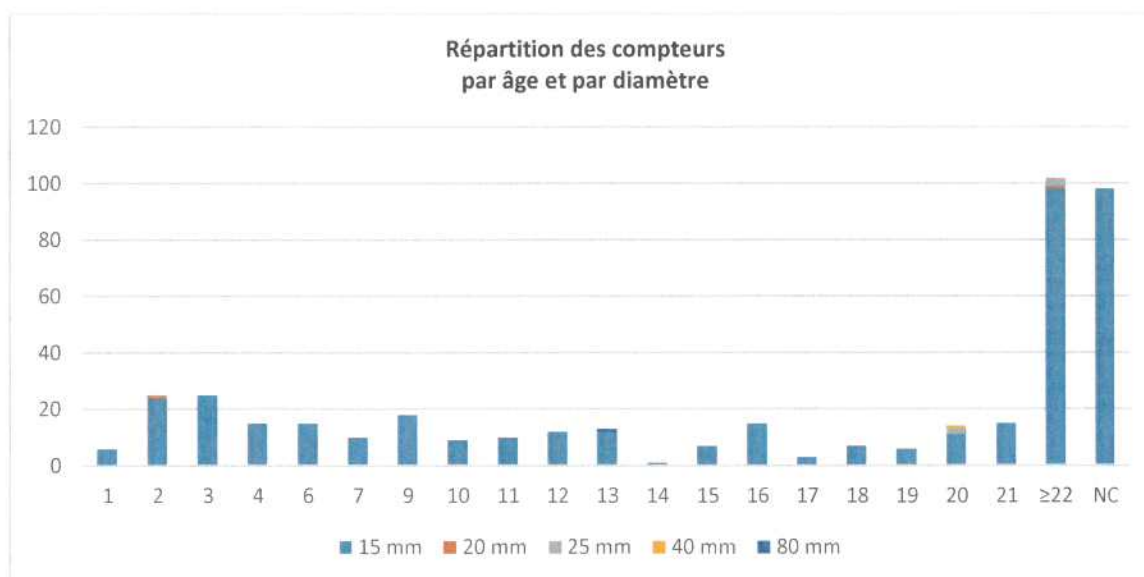
Par ailleurs, 2 campagnes de recherches de fuite ont été effectuées, par les équipes de la Régie, le 06/06/2019 ainsi que le 28/06/2019.

La Régie a également procédé aux interventions et renouvellements suivants :

Date	Adresse	Nature
04/04/2019	16 rue du Franglot	Poteau incendie
06/05/2019	98 rue Principale	Remise en état tige
25/09/2019	Rue de l'Eglise	Poteau incendie
09/12/2019	79 rue Principale	Branchement complet
16/12/2019	Rue Principale	Déviation conduite Ø 100
19/12/2019	61 rue Principale	Robinet vanne

b. Les compteurs

Renouvellement des compteurs	2018	2019
Nombre de compteurs	421	434
Nombre de compteurs remplacés	42	6
Taux de compteurs remplacés	10 %	1,4 %



c. Les travaux neufs

Un branchement neuf a été réalisé le 03/06/2019 au 11 rue du Franglot.



Branchement Rue du Franglot

d. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		75 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	11
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	11
Total Parties A et B		45	37
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	0
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	0
Total:		120	77

8.3 L'analyse de l'eau

La Régie achète pour l'alimentation en eau potable de la commune La Maxe 100% de son eau à la Société Mosellane des Eaux en provenance de l'usine de Saint Eloy qui exploite la ressource du Champ Captant Nord, dans la nappe alluviale de la Moselle.

En 2019, l'autorité sanitaire n'a relevé aucun dépassement de limites de qualité sur l'unité de distribution (UDI) et a déclaré l'eau d'excellente qualité bactériologique et conforme aux exigences réglementaires pour les paramètres physico-chimiques, les substances indésirables, les substances toxiques et les pesticides.

	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
	Nb prélèvements conformes	Nb prélèvements non conformes	Nb prélèvements conformes	Nb prélèvements non conformes
Distribution	8	0	9	0
Nombre total de prélèvements	8	0	9	0

8.4 Les indicateurs réglementaires

Ils fixent les objectifs du service de l'eau potable afin de permettre une gestion rigoureuse.

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		2018	2019
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	881	901
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m ³ TTC	3,09 Euro/m ³	3,07 Euro/m ³
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 j	2 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		2018	2019
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	100 %	100 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	100 %	100 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	20	77
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	85,14 %	85,60 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	2,50 m ³ /jour/km	2,34 m ³ /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	2,26 m ³ /jour/km	2,09 m ³ /jour/km
[P110.3]	Indice linéaire de consommation sur le réseau	12,94 m ³ /jour/km	12,41 m ³ /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Non renseigné	En cours de mise à jour
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Sans objet	
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	0	0
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0 €	0 €
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,38 u/1000 abonnés	2,31 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100,00 %	100,00 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Sans objet	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,06 %	2,37 %
[P155.1]	Taux de réclamations	4,75 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés

8.5 Les autres chiffres clés

L'EFFICACITE DE LA DISTRIBUTION	2018	2019
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	55 232 m ³	50 712 m ³
Volume de service du réseau	880 m ³	890 m ³
Volume consommé autorisé année entière	47 023 m ³	43 409 m ³
Production journalière moyenne d'eau potable	151,3 m ³ /j	138,9 m ³ /j
LE PATRIMOINE	2018	2019
Linéaire de canalisations (Km)	9,96	9,58 ^(*)
Nombre de branchements	397	423 ^(*)
Nombre d'appareils publics	23	31
Nombre de compteurs	421	434
LES ABONNES ET LEUR CONSOMMATION D'EAU	2018	2019
Nombre d'abonnés	421	432
Volume vendu selon le décret	42 851 m ³	44 672 m ³
Consommation moyenne	143 l/hab/j	129 l/hab/j

(*) Mise à jour de la cartographie

9. Fey

9.1 Synthèse des flux des volumes

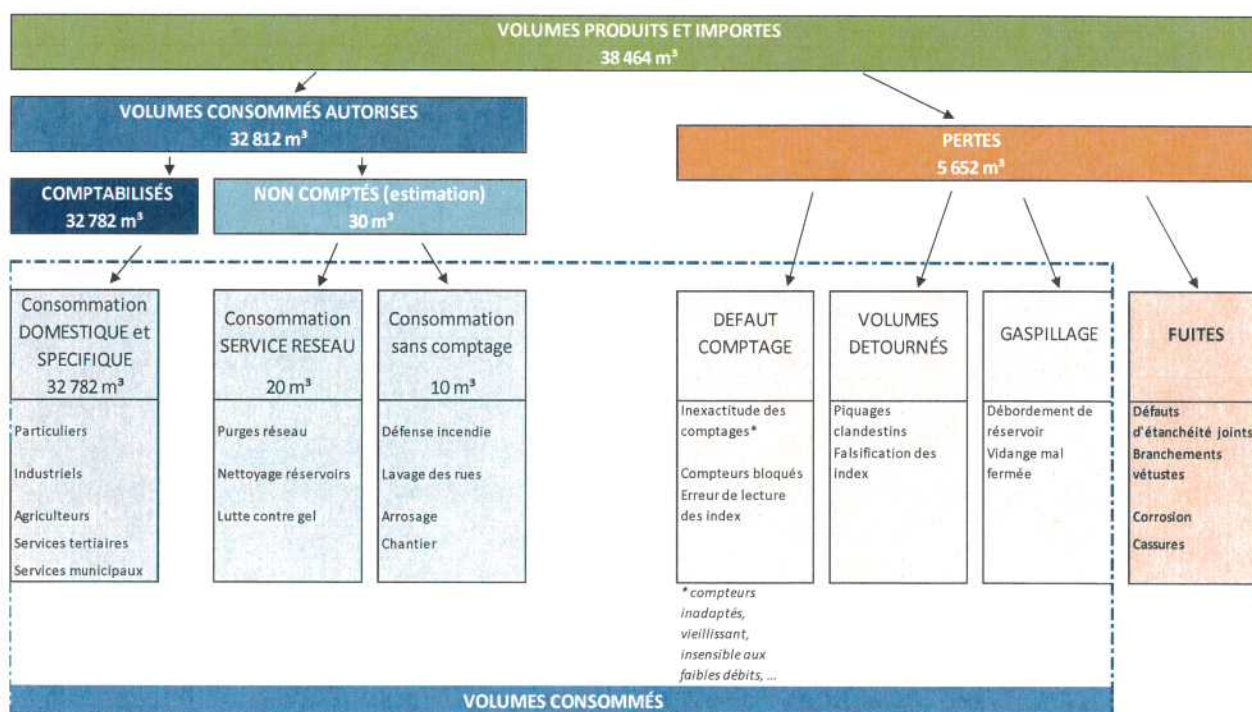
Les volumes mis en distribution sont constitués des **38 464 m³** importés, en provenance de l'achat d'eau auprès de la commune de Corny-sur-Moselle ainsi que du refoulement d'Augny.

En novembre 2019, la Régie a posé une tête émettrice sur le compteur d'achat d'eau Corny-sur-Moselle afin de permettre un suivi en continu des volumes échangés, par l'intermédiaire du système informatique de supervision.



Réservoir de Fey

Synthèse des flux de volumes



		2019
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)		85,30 %
Volume consommé autorisé 365 jours (m ³)	A	32 812
Volume vendu à d'autres services (m ³)	B	0
Volume produit (m ³)	C	0
Volume acheté à d'autres services (m ³)	D	38 464

		2019
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L+D)		1,56
Volume mis en distribution (m ³)	A	38 464
Volume comptabilisé 365 jours (m ³)	B	32 782
Longueur de canalisation de distribution (ml)	L	9 976

		2019
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365		1,55
Volume mis en distribution (m ³)	A	38 464
Volume consommé autorisé 365 jours (m ³)	B	32 812
Longueur de canalisation de distribution (ml)	L	9 976

		2019
Indice linéaire de consommation (m3/km/j) (A+B)/(L/1000)/365		9,01
Volume consommé autorisé 365 jours (m ³)	A	32 812
Volume vendu à d'autres services (m ³)	B	0
Longueur de canalisation de distribution (ml)	L	9 976

9.2 Le réseau d'eau potable

a. L'exploitation

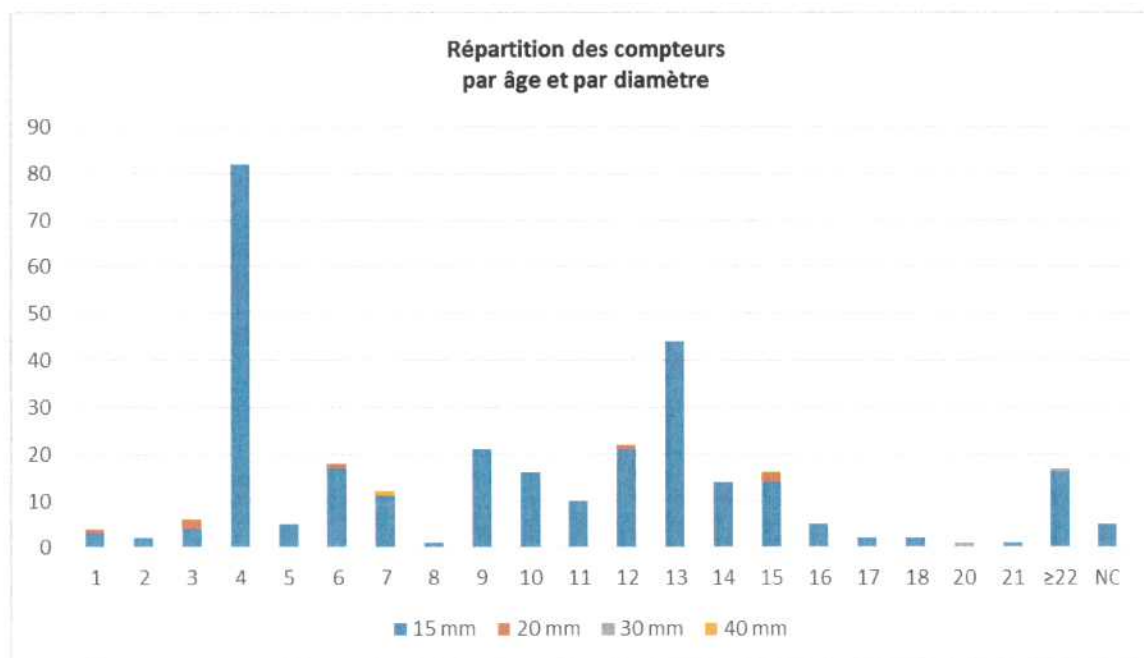
Une campagne de recherche de fuites a été effectuée le 08/03/2019. Aucune fuite n'a été détectée sur le réseau de Féy en 2019.

La Régie a procédé aux interventions et renouvellements suivants :

Date	Adresse	Nature
17/05/2019	Lotissement Pré des Seigneurs	Branchement chantier provisoire
10/04/2019	9 Route de Corny	Renouvellement et déplacement d'un poteau incendie
16/09/2019	Lotissement Pré des Seigneurs	Contrôle poteau incendie

b. Les compteurs

Renouvellement des compteurs	2019
Nombre de compteurs	304
Nombre de compteurs remplacés	4
Taux de compteurs remplacés	1,3 %



c. Les travaux neufs

Les services de la Régie ont également réalisé des travaux neufs, dont voici le détail :

Date	Adresse	Nature	Nb
27/05/2019	Allée du Bois – lotissement Pré des Seigneurs	Raccordement neuf	1
24/09/2019	Allée du Bois	Branchement neuf	1
13/11/2019	28 Route de Cuvry	Branchement neuf	1



Branchement Allée du Bois

d. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		95 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	10
Total Parties A et B		45	40
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	0
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	0
Total:		120	80

9.3 L'analyse de l'eau

	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
	Nb prélèvements conformes	Nb prélèvements non conformes	Nb prélèvements conformes	Nb prélèvements non conformes
Distribution	6	0	7	1
Nombre total de prélèvements	6	0	7	1

Détail de la non-conformité aux références de qualités :

- ◆ Prélèvement du 20/09/2019 (4 rue des Mirabelles) : dépassement pour le paramètre cuivre. La teneur ne vaut que pour le point d'utilisation où elle a été mesurée. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, cette valeur n'est pas représentative de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

9.4 Les indicateurs réglementaires

Ils fixent les objectifs du service de l'eau potable afin de permettre une gestion rigoureuse.

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		2019
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	757
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m ³ TTC	3,07 Euro/m ³
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		2019
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	100 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	100 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	85,30 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	1,56m ³ /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	1,55 m ³ /jour/km
[P110.3]	Indice linéaire de consommation sur le réseau	9,01 m ³ /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	En cours de mise à jour
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Sans objet
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	0
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0 €
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,87
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Non renseigné
[P155.1]	Taux de réclamations	0,00 u/1000 abonnés

9.4 Les autres chiffres clés

L'EFFICACITE DE LA DISTRIBUTION		2019
Volume acheté à d'autres services d'eau potable		38 464 m ³
Volume de service du réseau		30 m ³
Volume consommé autorisé année entière		32 812 m ³

LE PATRIMOINE		2019
Linéaire de canalisations (Km)		9,98 km
Nombre de branchements		307
Nombre d'appareils publics		28
Nombre de compteurs		304

LES ABONNES ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		2019
Nombre d'abonnés		303
Volume vendu selon le décret		30 189 m ³
Consommation moyenne		119 l/hab/j

10. Marieulles-Vezon

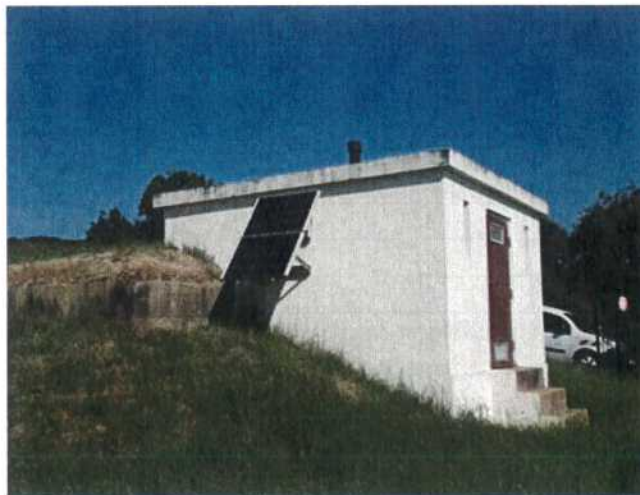
10.1 Synthèse des flux des volumes

Le service de l'eau de la commune de Marieulles-Vezon a été repris par la Régie de l'eau de Metz Métropole en date du 26 mars 2019, suite à l'achèvement du contrat de délégation de service public. Aussi, tous les indicateurs qui suivent sont calculés à partir de cette date et jusqu'au 31 décembre 2019, soit **280 jours d'exploitation**.

Les volumes mis en distribution sont constitués des **26 117 m³** importés, en provenance d'un achat d'eau, d'une part, auprès de la commune de Lorry-Mardigny et d'autre part auprès du Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny.

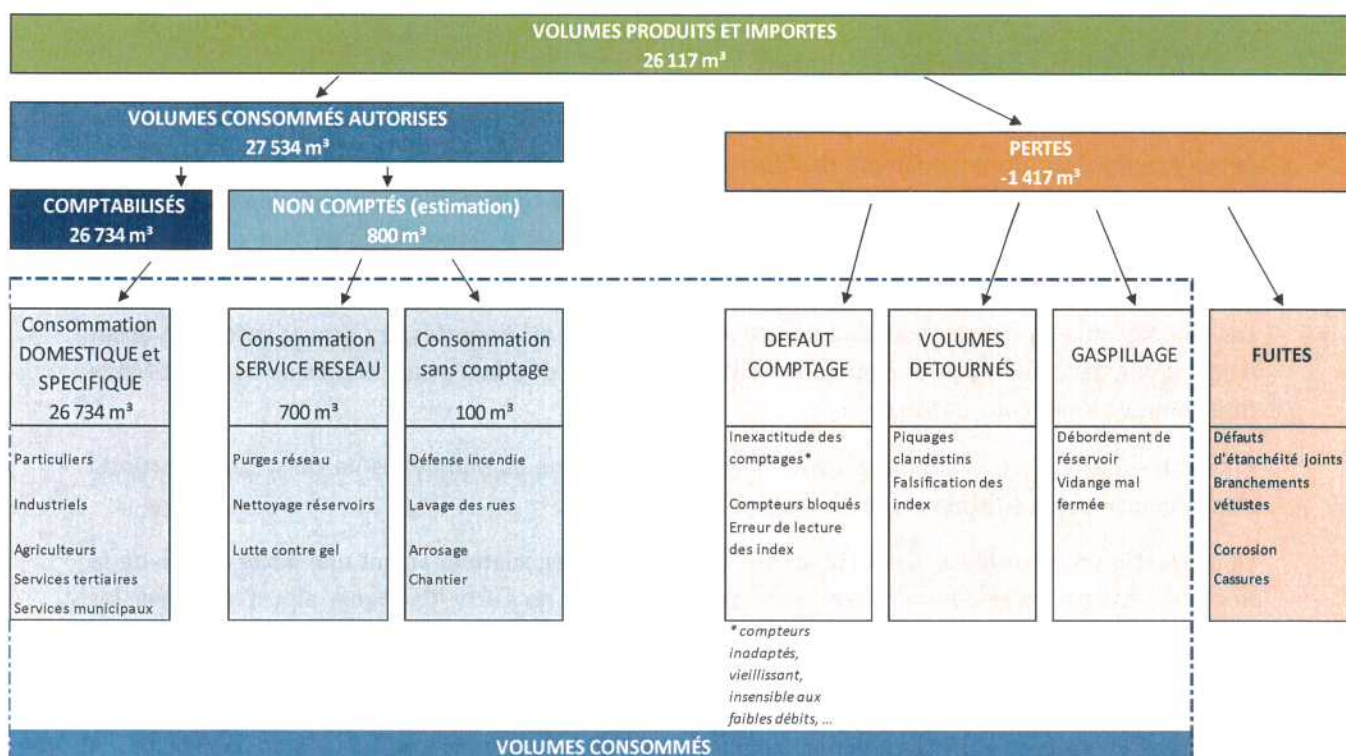
Côté Lorry-Mardigny, le point de raccordement de la commune de Marieulles-Vezon se fait à partir du regard de comptage situé en sortie du captage de la Fontaine.

La convention d'achat d'eau a fait l'objet en 2019 d'une renégociation, actant une participation de la Régie aux travaux d'amélioration entrepris sur les sources de Lorry-Mardigny, afin d'optimiser les prélèvements. Toutefois, un faible débit continue à être observé au niveau du réservoir de Marieulles, malgré les opérations d'entretien réalisées par les équipes de la Régie et les multiples échanges avec les élus de Lorry-Mardigny. Aussi, un levé de la canalisation par détection électromagnétique et géoradar sera entrepris en 2020 pour identifier un éventuel point haut ou une rupture.



Réservoir de Marieulles

Synthèse des flux de volumes



		2019
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)		105,42 %*
Volume consommé autorisé 280 jours (m ³)	A	27 534
Volume vendu à d'autres services (m ³)	B	0
Volume produit (m ³)	C	0
Volume acheté à d'autres services (m ³)	D	26 117

* les volumes vendus et achetés sont effectivement comptabilisés sur 280 jours, alors que le volume consommé est, quant à lui, extrapolé vers 280 jours, à partir de l'écart entre deux relèves, en l'espèce 245 jours. Sur un service restreint comme celui de Marieulles, l'effet de bord peut fortement influencer le calcul du rendement.

		2019
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) (A-B)/(L+D)		- 0,23
Volume mis en distribution (m ³)	A	26 117
Volume comptabilisé 280 jours (m ³)	B	26 734
Longueur de canalisation de distribution (ml)	L	7 499

		2019
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j) (A-B)/(L/1000)/280		- 0,52
Volume mis en distribution (m ³)	A	26 117
Volume consommé autorisé 280 jours (m ³)	B	27 534
Longueur de canalisation de distribution (ml)	L	7 499

		2019
Indice linéaire de consommation (m³/km/j) (A+B)/(L/1000)/280		10,06
Volume consommé autorisé 280 jours (m ³)	A	27 534
Volume vendu à d'autres services (m ³)	B	0
Longueur de canalisation de distribution (ml)	L	7 499

10.2 Les installations de productions et de stockage

a. La maintenance des installations

En 2019, la Régie a posé une tête émettrice sur le compteur d'achat d'eau au Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny afin de permettre un suivi en continu des volumes échangés, par l'intermédiaire du système informatique de supervision.

Par ailleurs, les équipes de la Régie assure l'entretien de l'analyseur de chlore situé au niveau de la Mairie de Marieulles (vérification de la mesure, étalonnage, nettoyage et changement des pièces si besoin).

b. La consommation de réactifs et le bilan énergétique

Pour l'année 2019, 65 l d'hypochlorite de sodium (eau de javel) ont été utilisés pour l'injection de chlore.

Le réservoir est alimenté par des panneaux solaires, par conséquent sans impact sur la consommation électrique du service.

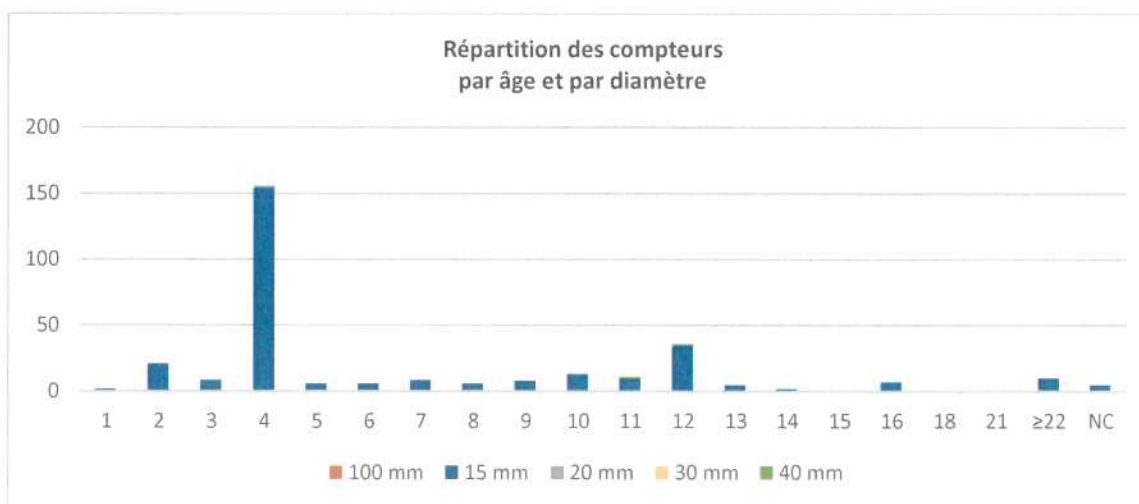
10.3 Le réseau d'eau potable

a. L'exploitation

Une fuite sur la borne fontaine de la rue du Haut Lessis a été trouvée et réparée. Aucune autre défaillance de réseau n'a été enregistrée en 2019.

b. Les compteurs

Renouvellement des compteurs	2019
Nombre de compteurs	325
Nombre de compteurs remplacés	2
Taux de compteurs remplacés	0,6 %



c. Les travaux neufs

Les services de la Régie ont réalisé des travaux neufs, dont voici le détail :

Date	Adresse	Nature	Nb
18/09/2019	Rue des Vignerons	Branchement neuf	1

d. L'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		95 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	10
	Total Parties A et B	45	40
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	0
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	0
	Total:	120	80

10.4 L'analyse de l'eau

	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
	Nb prélèvements conformes	Nb prélèvements non conformes	Nb prélèvements conformes	Nb prélèvements non conformes
Distribution	6	0	7	2
Nombre total de prélèvements	6	0	7	2

Détail des non-conformités aux références de qualités :

- ◆ Prélèvement du 14/10/2019 (12 rue du Haut Lessy) : eau d'alimentation ne satisfaisant pas à la référence de qualité réglementaire maximum pour le paramètre Conductivité (1100 $\mu\text{S}/\text{cm}$) : eau susceptible d'être corrosive
- ◆ Prélèvement du 03/12/2019 (19 en Jurue) : eau d'alimentation ne satisfaisant pas à la référence de qualité réglementaire maximum pour le paramètre Conductivité (1100 $\mu\text{S}/\text{cm}$) : eau susceptible d'être corrosive

Ces deux non conformités s'expliquent par la forte proportion d'eau en provenance du Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny dans l'eau distribuée sur la commune de Marieulles-Vezon. La ressource exploitée par ce syndicat est puisée dans la nappe alluviale de la Moselle, fortement chargée en chlorures. Cette minéralité induit une teneur haute en conductivité.

10.5 Les indicateurs réglementaires

Ils fixent les objectifs du service de l'eau potable afin de permettre une gestion rigoureuse.

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		2019
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	705
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m ³ TTC	3,07 Euro/m ³
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		2019
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	100 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	100 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	105,42 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	- 0,23 m ³ /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	- 0,52 m ³ /jour/km
[P110.3]	Indice linéaire de consommation sur le réseau	10,06 m ³ /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	En cours de mise à jour
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Sans objet
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	0
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0 €
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100,00 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Sans objet
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Non renseigné
[P155.1]	Taux de réclamations	0,00 u/1000 abonnés

10.6 Les autres chiffres

L'EFFICACITE DE LA DISTRIBUTION		2019
Volume acheté à d'autres services d'eau potable		26 117 m ³
Volume de service du réseau		800 m ³
Volume consommé autorisé année entière		27 534 m ³

LE PATRIMOINE		2019
Linéaire de canalisations (Km)		7,5 km
Nombre de branchements		320
Nombre d'appareils publics		21
Nombre de compteurs		325

LES ABONNES ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		2019
Nombre d'abonnés		325
Volume vendu selon le décret		23 392 m ³
Consommation moyenne		104 l/hab/j

11. Glossaire

Branchement :

Il s'agit d'un ensemble de canalisation et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt et un compteur.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3] :

Cet indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

La valeur de cet indice est fixée comme suit :

- 0 % : aucune action ;
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- 50 % : dossier déposé en préfecture ;
- 60 % : arrêté préfectoral ;
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [P103.2] :

Cet indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).

Indice linéaire de pertes en réseau [P106.3] :

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service.

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte. Il est exprimé en m³/km/jour.

Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] :

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Nombre d'habitants desservis (Estimation du) [D101.0] :

Il s'agit du nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité

une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

Rendement du réseau de distribution [P104.3] :

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Réseau de desserte :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Réseau de distribution :

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

Taux d'impayés [P154.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [P151.1] :

Il s'agit du nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés.

Taux de conformité aux paramètres microbiologiques [P101.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- Ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- Et le cas échéant ceux réalisés par le délégataire dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la

consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques [P102.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

Taux de réclamations [P155.1] :

Sont prises en compte les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Volume acheté en gros (ou acheté à d'autres services d'eau potable) :

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé.

Volume comptabilisé :

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Ce volume n'inclut pas le volume vendu en gros.

Volume non compté :

Le volume non compté est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

Volume consommé autorisé :

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé, du volume non compté et du volume de service du réseau.

Volume de service du réseau :

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Volume mis en distribution :

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

Volume produit :

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Volume vendu en gros (ou vendu à d'autres services d'eau potable) :

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel.

12. Les annexes

Délibération du 28/11/2019 de la fixation du prix de l'eau 2020	Page 63
Facture type 120 m ³	Page 67
Détail du patrimoine	Page 68
Synoptique de réseau	Page 69
Données consommateurs par commune	Page 70
Détail des volumes produits par ressource	Page 71
Détail des achats et des ventes en gros	Page 71
Calcul des besoins de service	Page 72
Compte administratif 2019	Page 80
Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse Edition 2020 – Chiffres 2019	Page 82



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DELIBERATION N° 53/2019
SEANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019
Sous la présidence de Monsieur Joël STROZYNA, Président
Administrateurs : 16
En fonction : 16
(Convoqués le jeudi 21 novembre 2019)
Présents : 7
Absents : 9
(Pouvoirs : 2)

Présents : Madame Yolande VON HOF, Messieurs Bernard ECKSTEIN, Gilles LHUILLIER, Robert MARCHAL, Roger PEULTIER, Joël STROZYNA, Lucien VETSCH.

Absents excusés : Michel BEGUINOT (pouvoir donné à Bernard ECKSTEIN),
Pierre MUEL (pouvoir donné à Joël STROZYNA),

Jean BAUCHEZ, Frédéric NAVROT, Thierry HORY, Michel LISSMANN, Dominique JACQUES, François HENRION, Marc GIGLEUX.

OBJET : FINANCES - PRIX DE L'EAU 2020 ET BORDEREAU DES PRIX DE LA REGIE

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Le prix de l'eau tel que voté en 2018 et confirmé en 2019 a reporté les tarifs différenciés suivants :

- Prix de l'abonnement inférieur sur la commune de La Maxe : 9,479 €/ an au lieu de 11,32 €/an pour un compteur abonné
- Des prix inférieurs de 10% pour les équipements publics et municipaux.

Le principe d'égalité des usagers devant le service public impose que l'ensemble des usagers doivent être traités sur un pied d'égalité, sans discrimination, dans la mesure où ces usagers se situent dans des situations comparables au regard du service. Le principe de tarification différenciée est très spécifiquement encadré par la loi et par différentes jurisprudences. Seules des dispositions techniques ou d'intérêt général peuvent justifier ces distinctions, et dans tous les cas, celles-ci doivent être explicitement motivées par la collectivité.

En l'espèce, les tarifs municipaux ne relèvent pas de catégories d'usagers spécifiques.

Il convient par conséquent d'harmoniser ces tarifs.

D'autre part, le bordereau des prix doit faire l'objet de quelques ajouts de positions, qui sont détaillées le bordereau joint en annexe.

Enfin, il est proposé de définir une formule d'indexation des prix qui sera appliquée sur les prestations et travaux neufs réalisés par les agents de la Régie. La formule est la suivante :

$$K2 = 0,50 + 0,50 \times (TP10a / TP10a_0)$$

Les valeurs de base sont celles connues au 1^{er} janvier 2019.

Ces nouveaux prix qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il est proposé au Conseil d'Administration de valider ces modifications tarifaires et la mise en place de cette indexation sur les travaux conformément à l'annexe jointe.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L. 2224-12-2,

FIXE les tarifs de la Régie conformément à la grille annexée

ADOpte la formule d'indexation travaux et prestation telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 28 novembre 2019,



Le Président,

Joël STROZYNA

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

TARIFS APPLICABLES A LA REGIE DE L'EAU DE METZ METROPOLE

TARIFS EN VIGUEUR A COMPTER DU 1er JANVIER 2020

BORDEREAU DES PRIX DE L'EAU POTABLE				
N° des prix	Désignation de la nature des fournitures, travaux et ouvrages	Unité	Valeur 01/01/2020 Prix unitaires hors taxes	Indexation 2020 Prix unitaires hors taxes
0-00-01	Prix de l'eau sur les communes de La Maxe, Montigny-lès-Metz, Marly, Moulins-Lès-Metz, Scy-Chazelles (bas), Augny, Chatel-Saint-Germain, Fey, Marieulles-Vezon	€/m ³	0,9658	0,97343
0-00-02	Diamètre 015 mm	€/an	11,32	11,41
0-00-03	Diamètre 020 mm	€/an	11,67	11,76
0-00-04	Diamètre 025 mm	€/an	21,95	22,12
0-00-05	Diamètre 030 mm	€/an	23,02	23,20
0-00-06	Diamètre 040 mm	€/an	35,76	36,04
0-00-07	Diamètre 050 mm	€/an	90,78	91,50
0-00-08	Diamètre 050 mm	€/an	51,16	51,56
0-00-09	Diamètre 060mm, 060/065 mm, 065 mm	€/an	104,21	105,03
0-00-10	Diamètre 080 mm - Autres	€/an	194,01	195,54
0-00-11	Diamètre 100mm - Autres	€/an	244,60	246,53
0-00-12	Diamètre 100-20 mm - Autres	€/an	366,08	368,97
0-00-13	Diamètre 150 mm - Autres	€/an	285,64	287,90
0-00-14	Diamètre 150-40 mm - Autres	€/an	631,83	636,82
0-00-15	Diamètre 50-20 mm - Autres	€/an	166,52	167,84
0-00-16	Diamètre 60-20 mm - Autres	€/an	179,02	180,43
0-00-17	Diamètre 80-20 mm - Autres	€/an	239,37	241,26
0-00-18	Diamètre 125mm - Autres	€/an	265,12	267,21
0-00-19	Diamètre 200mm - Autres	€/an	357,05	359,87
0-01-00	PRESTATIONS			
0-01-01	Pose de compteurs, tout secteur géographique	Unité	95,00	95,75
0-01-02	Frais de gestion des missions sous-traitées (convention ou autres), de fournitures et matériaux, tout secteur géographique	%	20,00	20,16
0-01-03	Déplacement d'un agent sans intervention	Unité	51,01	51,41
0-01-04	Mise en service d'un branchement sans pose compteur (tout secteur géographique)	Unité	51,01	51,41
0-01-05	Fermeture ou réouverture d'un branchement à la demande de l'abonné (tout secteur géographique)	Unité	51,01	51,41
0-01-06	Relevé de compteur suite à une cessation d'abonnement	Unité	51,01	51,41
0-01-07	Vérification d'index ou d'installation à la demande de l'abonné	Unité	51,01	51,41
0-01-08	Échange standard de compteur DN 15 mm (compteur détérioré ou gelé)	Unité	163,65	164,95
0-01-09	Échange standard de compteur DN 20 mm (compteur détérioré ou gelé)	Unité	176,62	178,01
0-01-10	Échange standard de compteur DN 30 (compteur détérioré ou gelé)	Unité	336,12	338,78
0-01-11	Échange standard de compteur DN 40 mm (compteur détérioré ou gelé)	Unité	454,49	458,08
0-01-12	Déplacement pour fermeture de branchement pour non paiement des factures (hors résidence principale)	Unité	51,01	51,41
0-01-13	Fermeture disciplinaire du branchement (Non-conformité du branchement)	Unité	102,04	102,84
0-01-14	Vérification par la Régie d'un compteur à la demande de l'abonné	Unité	89,26	89,96
0-01-15	Étalonnage d'un compteur par un établissement spécialisé à la demande de l'abonné DN 15 et 20 mm	Unité	172,15	173,51
0-01-16	Étalonnage d'un compteur par un établissement spécialisé à la demande de l'abonné DN 25 et 30 mm	Unité	190,79	192,30
0-01-17	Étalonnage d'un compteur par un établissement spécialisé à la demande de l'abonné DN 40	Unité	209,87	211,52
0-01-18	Dépôt de garantie pour établissement d'un branchement temporaire (établissements forains, cirques, entrepreneurs du bâtiment, ...)	Fft	500,00	503,95
0-01-19	diagnostic, expertise et rapport pour dossier d'individualisation de compteurs individuels	Fft	275,00	277,17
0-01-20	Intervention pour pose en masse de compteurs individuels, en situation d'aménagement neuf, comprenant le déplacement et le temps d'intervention sur site - forfait pour 10	Fft	170,00	171,34
0-01-21	Plus-value à la position 0-01-20 pour 10 compteurs supplémentaires	Fft	110,00	110,87

L'ensemble des positions des chapitres 0-00 et 0-01 seront indexées chaque 1er janvier selon la formule ci-dessous.

Les valeurs 0 sont prises à date du 1er janvier 2019

$$K = 0,50 + 0,50 \left[0,08 \frac{(010534766)}{(010534766_0)} + 0,53 \frac{(ICTH-E)}{(ICTH-E_0)} + 0,28 \frac{(TP10a)}{(TP10a_0)} + 0,11 \frac{(FSD3)}{(FSD3_0)} \right]$$

L'indice 010534766 est l'indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français.

ICTH-E est l'indice des salaires, revenus et charges sociales - Coût main d'œuvre travail - Production et distribution d'eau - assainissement, gestion des déchets et dépollution.

TP10a est l'indice des Travaux Publics - canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux.

FSD3 est l'indice des Frais et services divers.

L'ensemble des positions des chapitres suivants sont indexées chaque 1er janvier selon la formule ci-dessous.

les valeurs 0 sont prises à date du 27 mars 2019

$$K = 0,50 + 0,50 \left(\frac{TP10a}{TP10a_0} \right)$$

où TP10a est l'indice des Travaux Publics - canalisation, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux.

SPECIMEN DE FACTURE 2020



RÉGIE DE L'EAU
METZ MÉTROPOLE

Accueil et site technique
152 chemin de Blory
57950 Montigny-lès-Metz

Nous contacter
03 72 60 60 40
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(Astreinte assurée 7j/7 et 24h/24
pour les urgences)
contact@regie-eau-mm.fr
www.regie-eau-mm.fr

Votre portail abonné
<https://moncompte.regie-eau-mm.fr>

Références utiles
SIRET 83432932800027
TVA INTRA FR93834329328

Occupant et
Contrat
FACTURE TYPE
Contrat : 1509
Mot de passe : zEtAfe
AS_570_057030
Adresse du
lieu desservi : X NOM DE LA VOIE
57950 MONTIGNY LES METZ

REGIE DE L'EAU DE METZ METROPOLE
152 CHEMIN DE BLORY
57950 MONTIGNY-LES-METZ

FACTURE TYPE
SPECIMEN
XXXXX VILLE

Facture manuelle du 31/01/2020
Référence n° : 2020-EA-00-137

Eau et Assainissement
Consommation du au

Présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau 120 m³

	Montants
Abonnement	12,04
Consommation	356,99

Total de la facture 369,03

Montant total à payer avant le 01/03/2020 369,03 €

L'eau usée que vous rejetez
au réseau d'assainissement
est collectée et traitée par :
HAGANIS
www.haganis.fr

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m ³
1429	SPECIMEN	15 mm	31/01/2020					120
Consommation totale								120
Consommation facturée (m3)								120
Détail de votre facture			Prix en vigueur au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Production et distribution de l'eau								
Abonnement compteur	01/01/2020		365 jours	11,40943	11,41	0,63 (5,50%)		12,04
Consommation eau	01/01/2020		120 m3	0,97343	116,81	6,42 (5,50%)		123,23
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	01/01/2020		120 m3	0,06480	7,78	0,43 (5,50%)		8,21
Total					136,00	7,48		143,48
Collecte et traitement des eaux usées								
Consommation assainissement	01/01/2020		120 m3	1,14000	136,80	13,68 (10,00%)		150,48
Total					136,80	13,68		150,48
Organismes publics								
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	01/01/2020		120 m3	0,35000	42,00	2,31 (5,50%)		44,31
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	01/01/2020		120 m3	0,23300	27,96	2,80 (10,00%)		30,76
Total					69,96	5,11		75,07
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture		342,76	26,27	369,03	
5,50%	178,00	9,79	Montant total à payer		342,76	26,27	369,03	
10,00%	164,76	16,48						

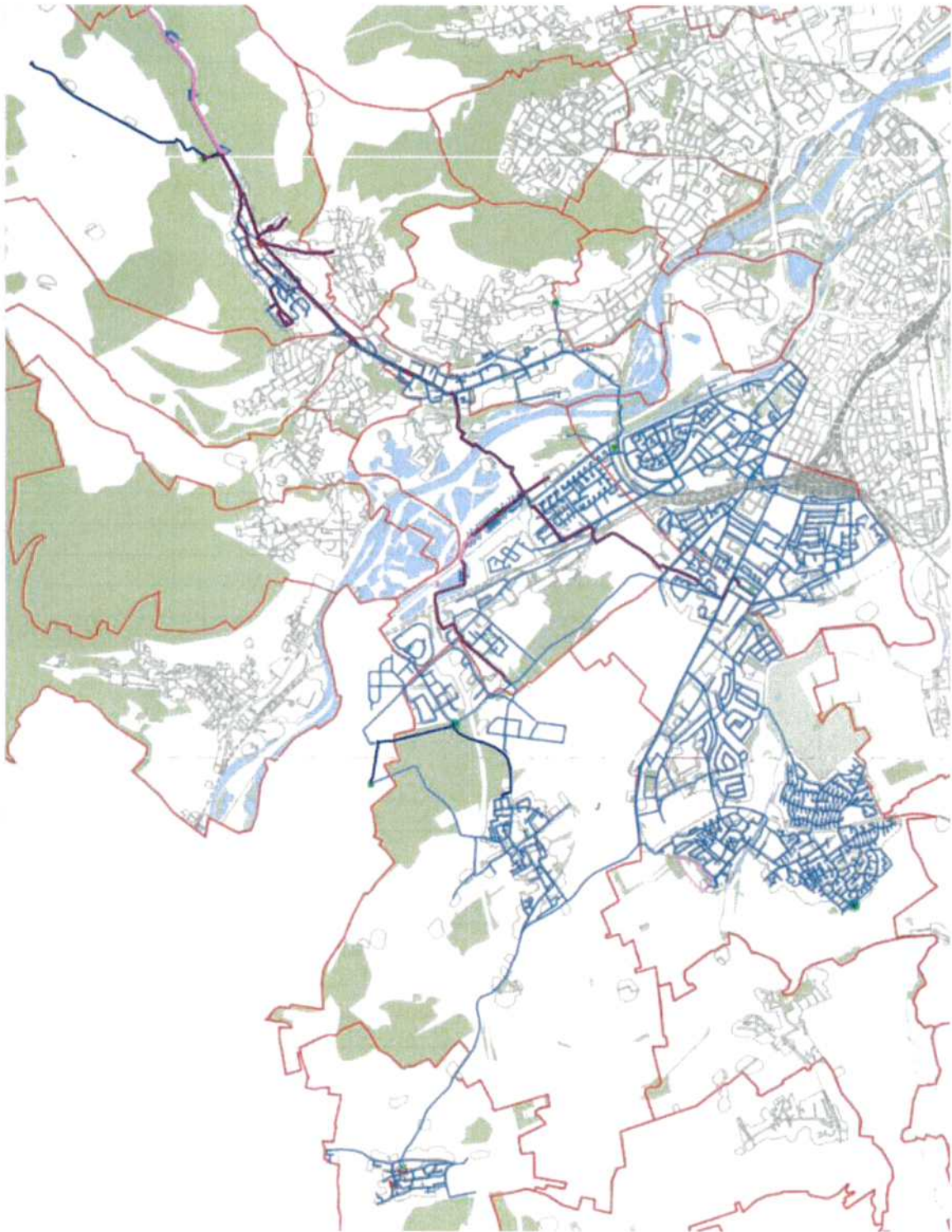
DETAIL DU PATRIMOINE

Installation de production	Capacité de pompage (m ³ /j)
CAPTAGE DE LA VALLEE DE MONTVAUX A CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	13 000
CAPTAGE DE MAISON ROUGE A MOULINS-LES-METZ	15 000
Capacité totale	28 000

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m ³)
CHÂTEL 1	4 000
CHÂTEL 2	400
BLORY	1 200
HAUT-RHÊLE	1 200
SAINT-LADRE	750
GRANGE-LE-MERCIER	1 500
MARLY	1 600
AUGNY	300
FEY	150
MARIEULLES-VEZON	170
Capacité totale	11 270

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m ³ /h)
SURPRESSEUR RELAIS AUGNY-ORLY	10
REPRISE 1 CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	240
REPRISE 2 CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	100
REPRISE 3 CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	200
EXHAURE 1 CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	90
EXHAURE 2 CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	90
EXHAURE 3 CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	75
REPRISE MARLY	110
STATION R1 AVEC PUIITS	
STATION R2 AVEC PUIITS	
STATION R3 AVEC PUIITS	
POMPE 1 DU SURPRESSEUR AUGNY VERS FEY	20
POMPE 2 DU SURPRESSEUR AUGNY VERS FEY	20

SYNOPTIQUE DE RESEAU – services de Montigny et Féy



DONNEES CONSOMMATEURS PAR COMMUNE

	2018	2019
AUGNY		
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 875	1 906
Nombre d'abonnés (clients)	1 010	1 025
Volume vendu (m ³)	143 378	139 565
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN		
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 005	2 005
Nombre d'abonnés (clients)	837	839
Volume vendu (m ³)	81 140	86 949
FEY		
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	736	757
Nombre d'abonnés (clients)	294	317
Volume vendu (m ³)	32 432	30 189
LA MAXE		
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	881	901
Nombre d'abonnés (clients)	421	432
Volume vendu (m ³)	42 851	44 672
MARIEULLES-VEZON		
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	700	705
Nombre d'abonnés (clients)	303	325
Volume vendu (m ³) (*)	31 230	23 392
MARLY		
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	10 049	10 286
Nombre d'abonnés (clients)	3 989	4 055
Volume vendu (m ³)	499 773	511 447
MONTIGNY-LES-METZ		
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	21 713	22 143
Nombre d'abonnés (clients)	4 726	4 749
Volume vendu (m ³)	1 173 421	1 038 581
MOULINS-LES-METZ		
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	5 093	5 155
Nombre d'abonnés (clients)	1 404	1 413
Volume vendu (m ³)	228 059	251 652
SCY-CHAZELLES (zone basse)		
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 335	1 380
Nombre d'abonnés (clients)	483	482
Volume vendu (m ³)	65 236	64 015
AUTRES (partie de Rozerieulles, Jouy, Sainte Ruffine)		
Nombre d'abonnés (clients)	129	130
Volume vendu (m ³)	46 509	42 779

(*)La commune de Marieulles n'a été reprise qu'à compter du 26/03/2019, les volumes ne sont décomptés pour 2019 qu'à partir de cette date

DETAIL DES VOLUMES PRODUITS PAR RESSOURCE

	2018	2019
Volume produit par ressource (m³)		
CAPTAGE DE LA VALLEE DE MONTVAUX A CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	1 880 081	1 764 714
CAPTAGE DE MAISON ROUGE A MOULINS-LES-METZ	1 231 322	1 499 634

DETAIL DES ACHATS ET DES VENTES EN GROS

SERVICE DE MONTIGNY	2018	2019
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m³)		
SIEGVO	24 463	13 771
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m³)		
JOUY	32 512	50 436
ROZERIEULLES	58 450	59 903
SIEGVO SAINTE RUFFINE		3 098
FEY	3 076	10 021

LA MAXE	2018	2019
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m³)		
SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION MESSINE	55 232	50 712

FEY	2019
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m³)	
CORNY SUR MOSELLE	28 443
REFOULEMENT AUGNY	10 021

MARIEULLES-VEZON(*)	2019
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m³)	
SYNDICAT DES EAUX DE VERNY	13 550
LORRY MARDIGNY	12 567

(*) ces volumes sont comptabilisés sur 280 jours

CALCUL DES BESOINS DE SERVICES

Service de Montigny-lès-Metz



GRILLE DE CALCUL DES BESOINS DE SERVICE

ANNEE 2019

	calcul quantitatif		volume unitaire (en m ³)	volume de service (en m ³)
DEFENSE INCENDIE				990
Contrôle de poteaux d'incendie	15		10	150
Branchements défense incendie privés sans compteur	14	tps	60	840
Fuites sur poteaux d'incendie	0	0	10	0
Contrôle de bornes de puisage	0	0	0	0
EQUIPEMENT QUALITE SUR RESEAU				6 080
Analyseurs de chlore	3		700	2 100
Turbidimètres en ligne	1		700	700
Lavage des réservoirs			volume mesuré lors des lavages	3 280
MANŒUVRE SUR RESEAU				5 864
Purges				
automatique	0	0	0,3	0
purges d'hiver	0	0	0,3	0
autres purges	150	0,25	2,5	94
Remise en eau suite à fuite sur gros diamètre - rinçage (autant de ligne que de chantiers)				
400 A31	1		300	300
Prise d'eau sans comptage (autant de ligne que de prises identifiées)				
Zone tournebride Moulins les Metz	810		3	2 430
ZAC St Jean Jouy	920		3	2 760
Remplacement d'équipements de réseaux	8		35	280

TRAVAUX NEUFS					56
Raccordements neufs sur réseau public - rinçage					
	Chemin des Vignes MARLY		1	10	10
	Rue du Canal MONTIGNY		1	10	10
	Rue et Ruelle de Scy MOULINS		1	10	10
Mise en service canalisations neuves - rinçage					
	<i>(autant de ligne que de mises en service)</i>				
	DN50	0,002	0	8	0
	DN60	0,003	0	8	0
	DN63	0,003	0	8	0
Rue des Vignes MARLY	DN80	0,005	230	8	9
Rue et Ruelle de Scy MOULINS	DN80	0,005	220	8	9
	DN100	0,008	0	8	0
Rue du Canal MONTIGNY	DN125	0,012	180	8	17
	DN200	0,031	0	8	0
	DN400	0,126	0	8	0
TOTAL des VOLUMES DE SERVICES					12 990

La Maxe



RÉGIE DE L'EAU
METZ MÉTROPOLE

CALCUL DES BESOINS DE SERVICE

ANNEE 2019

	<i>calcul</i>	<i>quantitatif</i>	<i>volume unitaire</i> <i>(en m3)</i>	<i>volume de</i> <i>service (en m3)</i>
DEFENSE INCENDIE				0
Contrôle de poteaux d'incendie	0		10	0
Branchements défense incendie privés sans compteur	0	0	60	0
Fuites sur poteaux d'incendie	0	0	10	0
Contrôle de bornes de puisage	0	0	0	0
EQUIPEMENT QUALITE SUR RESEAU				0
Analyseurs de chlore	0		700	0
Turbidimètres en ligne	0		700	0
Lavage des réservoirs				0
			volume mesuré lors des lavages	0
MANŒUVRE SUR RESEAU				890
Purges				
automatique	0	0	0,3	0
purges d'hiver	0	0	0,3	0
autres purges	0	0	2,5	0
Remise en eau suite à fuite				
<i>(autant de ligne que de chantiers)</i>				
79 rue Principale				20
61 rue Principale				20
21 rue Principale				20
15 Bis rue Principale				20
Prise d'eau sans comptage				
<i>(autant de ligne que de chantiers)</i>				
présence gens du voyage				500
lavage voirie				60
arrosage - chantiers				250
Remplacement d'équipements de réseaux	0		0	0

TRAVAUX NEUFS					0
<hr/>					
Raccordements neufs sur réseau public - rinçage					
	<i>(autant de ligne que de raccordements)</i>				
nom de rue		DN XX			0
Mise en service canalisations neuves - rinçage					
	<i>(autant de ligne que de mises en service)</i>				
DN50	0,002	0	8		0
DN60	0,003	0	8		0
DN63	0,003	0	8		0
DN80	0,005	0	8		0
DN100	0,008	0	8		0
DN150	0,18	0	8		0
DN200	0,031	0	8		0
DN400	0,126	0	8		0
<hr/>					
TOTAL des VOLUMES DE SERVICES					890

Fey



RÉGIE DE L'EAU
METZ MÉTROPOLE

GRILLE DE CALCUL DES BESOINS DE SERVICE

ANNEE 2019

	calcul quantitatif		volume unitaire (en m ³)	volume de service (en m ³)
DEFENSE INCENDIE				10
Contrôle de poteaux d'incendie	1		10	10
Branchements défense incendie privés sans compteur	0	tps	60	0
Fuites sur poteaux d'incendie	0	0	10	0
Contrôle de bornes de puisage	0	0	0	0
EQUIPEMENT QUALITE SUR RESEAU				0
Analyseurs de chlore	0		700	0
Turbidimètres en ligne	0		700	0
Lavage du réservoir				0
			volume mesuré lors des lavages	0
MANŒUVRE SUR RESEAU				0
Purges				
automatique	0	0	0,3	0
purges d'hiver	0	0	0,3	0
autres purges	0	0,25	2,5	0
Remise en eau suite à fuite sur gros diamètre - rinçage (autant de ligne que de chantiers)	0		0	0
Prise d'eau sans comptage (autant de ligne que de prises identifiées)	0		0	0
	0		0	0
Remplacement d'équipements de réseaux	0		0	0

TRAVAUX NEUFS					20
Raccordements neufs sur réseau public - rinçage					
<i>(autant de ligne que de raccordements)</i>					
	PRE DES SEIGNEURS	1	10	10	
	Déplacement PI 9 Rue de corny	1	10	10	
Mise en service canalisations neuves - rinçage					
<i>(autant de ligne que de mises en service)</i>					
	DN50	0,002	0	8	0
	DN60	0,003	0	8	0
	DN63	0,003	0	8	0
	DN80	0,005	0	8	0
	DN100	0,008	0	8	0
	DN150	0,18	0	8	0
	DN200	0,031	0	8	0
	DN400	0,126	0	8	0
TOTAL des VOLUMES DE SERVICES					30

Marieulles-Vezon



GRILLE DE CALCUL DES BESOINS DE SERVICE
--

ANNEE 2019

	<i>calcul</i>	<i>quantitatif</i>	<i>volume unitaire (en m³)</i>		<i>volume de service (en m³)</i>
DEFENSE INCENDIE					0
Contrôle de poteaux d'incendie	0		10		0
Branchements défense incendie privés sans compteur	0	tps	60		0
Fuites sur poteaux d'incendie	0	0	10		0
Contrôle de bornes de puisage	0	0	0		0
EQUIPEMENT QUALITE SUR RESEAU					700
Analyseurs de chlore	1		700		700
Turbidimètres en ligne	0		700		0
Lavage du réservoir				volume mesuré lors des lavages	0
MANŒUVRE SUR RESEAU					100
Purges					
automatique	0	0	0,3		0
purges d'hiver	0	0	0,3		0
autres purges	0	0,25	2,5		0
Remise en eau suite à fuite sur gros diamètre - rinçage <i>(autant de ligne que de chantiers)</i>	0		0		0
Prise d'eau sans comptage <i>(autant de ligne que de prises identifiées)</i>					
Cimetière	1		100		100
	0		0		0
Remplacement d'équipements de réseaux	0		0		0

TRAVAUX NEUFS					0
Raccordements neufs sur réseau public - rinçage					
<i>(autant de ligne que de raccordements)</i>					
Mise en service canalisations neuves - rinçage					
<i>(autant de ligne que de mises en service)</i>					
	DN50	0,002	0	8	0
	DN60	0,003	0	8	0
	DN63	0,003	0	8	0
	DN80	0,005	0	8	0
	DN100	0,008	0	8	0
	DN150	0,18	0	8	0
	DN200	0,031	0	8	0
	DN400	0,126	0	8	0
TOTAL des VOLUMES DE SERVICES					800

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES D'EXPLOITATION		
011	charges à caractères générales	1 359 983,18
6021	Matières consommables	29 127,14
60221	Combustibles et carburants	17 493,58
60223	Fournitures d'atelier et d'usine	24 645,68
60225	Fournitures de bureau	2 516,58
60226	Vêtements de travail	9 801,18
60228	Autres fournitures, consommables	46 097,63
604	Achats d'études, prestations de services, équipements et tra	12 966,13
605	Achats d'eau	463 369,93
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	152 424,71
6062	Produits de traitement	18 841,64
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	7 107,88
6064	Fournitures administratives	805,32
6066	Carburants	10 629,47
6068	Autres matières et fournitures	12 607,91
6071	Compteurs	6 539,50
6078	Autres marchandises	10 329,95
611	Sous-traitance générale	29 108,63
6132	Locations immobilières	19 924,90
6135	Locations mobilières	73 666,96
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	5,43
614	Charges locatives et de copropriété	1 651,00
61521	Bâtiments publics	1 913,45
61523	Réseaux	66 788,68
61528	Autres	36 929,40
61551	Matériel roulant	8 966,49
61558	Autres biens mobiliers	6 144,24
6156	Maintenance	24 203,84
6161	Primes d'assurances/Multirisques	16 503,54
617	Etudes et recherches	9 029,85
618	Divers	11 166,00
6226	Honoraires	7 320,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	195,39
6228	Divers	919,00
6231	Annonces et insertions	4 587,36
6236	Catalogues et imprimés	223,31
6238	Divers	7 072,56
6251	Voyages et déplacements	447,30
6256	Missions	220,20
6257	Réceptions	4 161,80
6261	Frais d'affranchissement	19 752,98
6262	Frais de télécommunications	9 679,37
627	Services bancaires et assimilés	809,92
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 355,22
6371	Redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements	165 932,13
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 012 575,84
6211	Personnel intérimaire	12 708,72
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	587,31
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle	8 547,04
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	641,04
6411	Salaires, appointements, commissions de base	672 272,74
6413	Primes et gratifications	16 810,90
6451	Cotisations à l'URSSAF	178 700,42
6453	Cotisations aux caisses de retraites	59 832,60
6454	Cotisations aux ASSEDIC	26 728,66
6474	Versements aux autres œuvres sociales	1 242,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 679,41
6478	Autres charges sociales diverses	32 825,00
014	Atténuations de produits	923 818,18
701249	Reversement redevance agence de l'eau	560 943,25
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	362 874,93
065	Autres charges de gestion courante	2 110 998,36
	TOTAL dépenses de gestion des services	5 407 375,56
066	Charges financières	41 694,36
66111	Intérêts réglés à l'échéance	24 514,04
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	17 180,32
067	Charges exceptionnelles	216 103,74
	TOTAL dépenses réelles	5 665 173,66
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	248 918,62
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	248 918,62
	Total opération d'ordre	248 918,62
	TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	5 914 092,28

RECETTES D'EXPLOITATION		
013	Atténuation de charges	12 235,67
64198	Autres remboursements	12 235,67
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	7 271 785,24
70111	Ventes d'eau aux abonnés	3 003 831,28
70123	Contre-valeur redevance de prélèvement	11 166,75
701241	Redevance pour pollution d'origine domestique	775 923,39
704	Travaux	83 766,36
70611	Redevance d'assainissement collectif	2 783 083,37
706121	Redevance pour modernisation des réseaux de collec	516 836,97
7064	Locations de compteurs	33 776,32
7068	Autres prestations de services	63 400,80
75	Autres produits de gestion courante	34 379,98
7588	Autres	34 379,98
	TOTAL Recettes de gestion des services	7 318 400,89
77	Produits exceptionnels	4 808,09
7717	Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	125,00
773	Mandats annulés sur exercice antérieur	152,09
778	Autres produits exceptionnels	4 531,00
	TOTAL Recettes réelles	7 323 208,98
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	147 545,03
722	Immobilisations corporelles	139 002,01
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	7 475,05
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles	1 067,97
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	7 470 754,01

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
20	Immobilisations incorporelles	76 435,30
2031	Frais d'études	71 004,66
2051	Concessions et droits assimilés	5 430,64
21	Immobilisations corporelles	499 137,21
2151	Installations complexes spécialisées	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00
2154	Matériel industriel	0,00
2155	Outils industriels	0,00
21561	Matériel spécifique d'exploitation - Service de distribution	22 024,63
217451	Bâtiments d'exploitation	3 650,00
217455	Bâtiments administratifs	0,00
21751	Installations complexes spécialisées	58 658,18
217531	Réseaux d'adduction d'eau	258 143,33
217561	Service de distribution d'eau	116 716,13
21784	Mobilier	0,00
2181	Autres immobi. Corpor. Reçues / mise à disposition -Install.	0,00
2182	Autres immobi. Corpor. Reçues / mise à disposition -Matériel	0,00
2183	Autres immobi. Corpor. Reçues / mise à disposition -Matériel	24 891,17
2184	Autres immobi. Corpor. Reçues / mise à disposition -Mobilier	15 053,77
22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	263 669,13
22311	Bâtiments d'exploitation	0,00
22315	Bâtiments administratifs	260 301,13
22351	Bâtiments d'exploitation	2 816,00
22355	Bâtiments administratifs	552,00
2251	Installations complexes spécialisées	0,00
22531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00
22561	Service de distribution d'eau	0,00
23	Immobilisations en cours	242 311,18
2313	Immobilisations corporelles en cours/Constructions	10 482,37
2315	Immobilisations corporelles en cours/Installations, matériel	218 949,81
2317	Immobilisations corporelles en cours/Immobilisations reçues	0,00
2318	Immobilisations corporelles en cours/Autres immobilisations	12 879,00
	TOTAL Dépenses d'équipement	1 081 552,82
16	Emprunt et dettes assimilées	85 028,35
1641	Emprunt en euro	85 028,35
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 166 581,17
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	147 545,03
	Reprise sur autofinancement antérieur	8 543,02
13915	Groupements de collectivités	3 304,90
13918	Subventions d'équipement - Autres	4 170,15
2817351	Bâtiments d'exploitation	431,61
281751	Installations complexes spécialisées	398,75
2817531	Réseaux d'adduction d'eau	11,24
281783	Matériel de bureau et matériel informatique	226,37
	Charges transférées	139 002,01
21751	Installations complexes spécialisées	2 092,53
217531	Installations complexes spécialisées - Réseaux d'	127 904,28
2315	Installations, matériel et outillage techniques	9 005,20
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	147 545,03
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 314 126,20

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
13	Subventions d'investissement	16 627,60
13111	Agence de l'eau	16 627,60
16	Emprunt et dettes assimilées	0,01
1641	Emprunt en euro	0,01
	TOTAL RECETTES REELLES	16 627,61
040	Opérations d'ordre et de transfert entre sections	248 918,62
28031	Frais d'études	0,00
28087	Immos. incorp.reçues - mise à dispo	0,00
28125	Terrains bâtis	0,00
281311	Bâtiments d'exploitation	0,00
281315	Bâtiments administratifs	0,00
281351	Bâtiments d'exploitation	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00
28154	Matériel industriel	72,16
281561	Service de distribution d'eau	1 625,74
281728	Autres terrains	5 100,65
2817311	Bâtiments d'exploitation	19 913,55
2817351	Bâtiments d'exploitation	27 459,56
281738	Autres constructions	90,98
2817455	Bâtiments administratifs	1 632,60
281751	Installations complexes spécialisées	133 029,15
2817531	Réseaux d'adduction d'eau	7 405,49
2817561	Service de distribution d'eau	6 707,41
281782	Matériel de transport	1 706,33
281783	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00
281784	Mobilier	0,00
281788	Autres	3 095,36
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00
28182	Matériel de transport	29 114,28
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	8 135,14
28184	Mobilier	1 043,65
282315	Bâtiments administratifs	2 449,97
282351	Bâtiments d'exploitation	0,00
282355	Bâtiments administratifs	85,33
282531	Réseaux d'eau	251,27
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	248 918,62
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	265 546,23



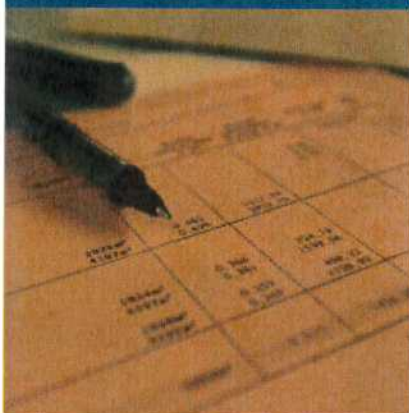
NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition avril 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



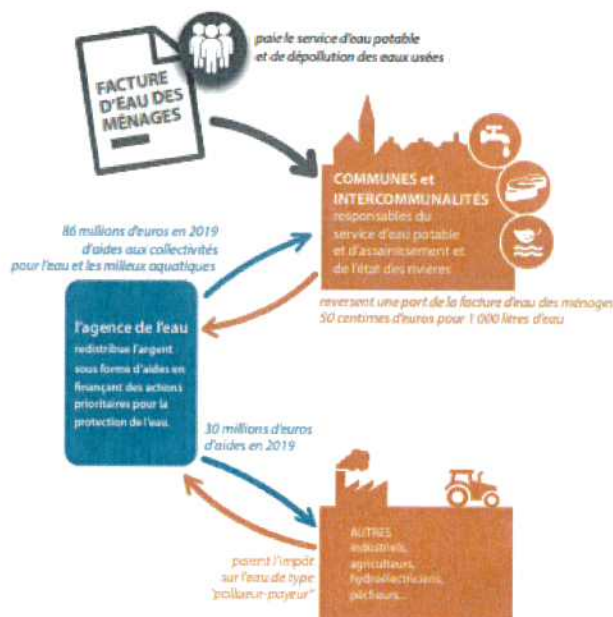
LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 154 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectifs et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques sous climat changeant.

EN 2019...



DES APPELS À PROJETS POUR MOBILISER

Proposés depuis quelques années par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, les appels à projets s'imposent comme une nouvelle forme d'interventions. En ligne de mire, l'innovation des territoires, l'expérimentation de futures modalités d'aides ou la mise en lumière de sujets prioritaires. C'est également le souhait de renforcer des partenariats autour de savoir-faire pour faire converger des enjeux environnementaux et de développement des territoires.

2019 aura vu la poursuite et le lancement de nouveaux appels à projets : trames vertes et bleues, renouvellement des réseaux d'eau potable, filières agricoles à bas niveau d'impact pour les ressources en eau, reconversion de friches industrielles, réduction/suppression de substances toxiques...

Un concours inédit "eau et quartiers prioritaires de la ville" a été lancé. Il vise à démultiplier de nouvelles formes d'aménagement conciliant développement de la nature, désimperméabilisation, infiltration des eaux pluviales, reconquête de la biodiversité... pour faciliter la résilience des quartiers.

UN ÉTAT DES LIEUX POUR ÉLABORER LE SDAGE 2022-2027

L'état des lieux constitue un point de départ en posant un diagnostic sur le bassin. Il permet d'identifier et de cibler les actions à mener dans un seul but : restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les rivières, les lacs, les eaux souterraines sont tous concernés.



Après l'adoption de cet état des lieux, le comité de bassin élabore maintenant le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 et son programme de mesures associé.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.



le bassin
Rhin-Meuse

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr



Ne pas utiliser AGU, DQC, A218R • avril 2015
 Carte de l'agence de l'eau Rhin-Meuse - Leodgrain

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau
s'engagent pour
améliorer la culture
générale de l'eau.**

**Rendez-vous sur
enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux



**EN
IMMERSION**

L'eau a quelque chose à vous dire...

LES
AGENCES
DE L'EAU